Enfants du Canada, enfants du monde

Canada

Enfants du Canada, enfants du monde

Errata

p. 38 Le symbole % ne doit pas figurer dans le tableau.

p. 40 1re ligne devrait se lire «Les tendances de la ***maladie*** ...»

p. 80 ***Santé des enfants***, 16e ligne devrait se lire «Près de 15 millions d'enfants meurent chaque ***année*** ...»

Enfants du Canada, enfants du monde

Document du Canada
pour
le Sommet mondial pour les enfants

91-01970/

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1990
Cat. H21-108/1990F
ISBN 0-662-96315-6

Pour obtenir des exemplaires du présent document s'adresser à la
Direction générale des communications
Santé et Bien-être social Canada
19e étage
Immeuble Jeanne-Mance
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9

Also available in English under the title
Children of Canada, Children of the World

Table des matières

Message du Premier ministre du Canada 9

Introduction 11

Amélioration de la qualité de la vie des enfants au Canada 13

Soin et épanouissement des enfants : une responsabilité partagée 17

Droits des enfants 19

Les enfants du Canada : quelques renseignements 22

Santé 33

Éducation 49

Sécurité économique 59

Soins, soutien et protection 67

Immigration des enfants 75

Aide internationale du Canada à l'enfance 79

Conclusion 93

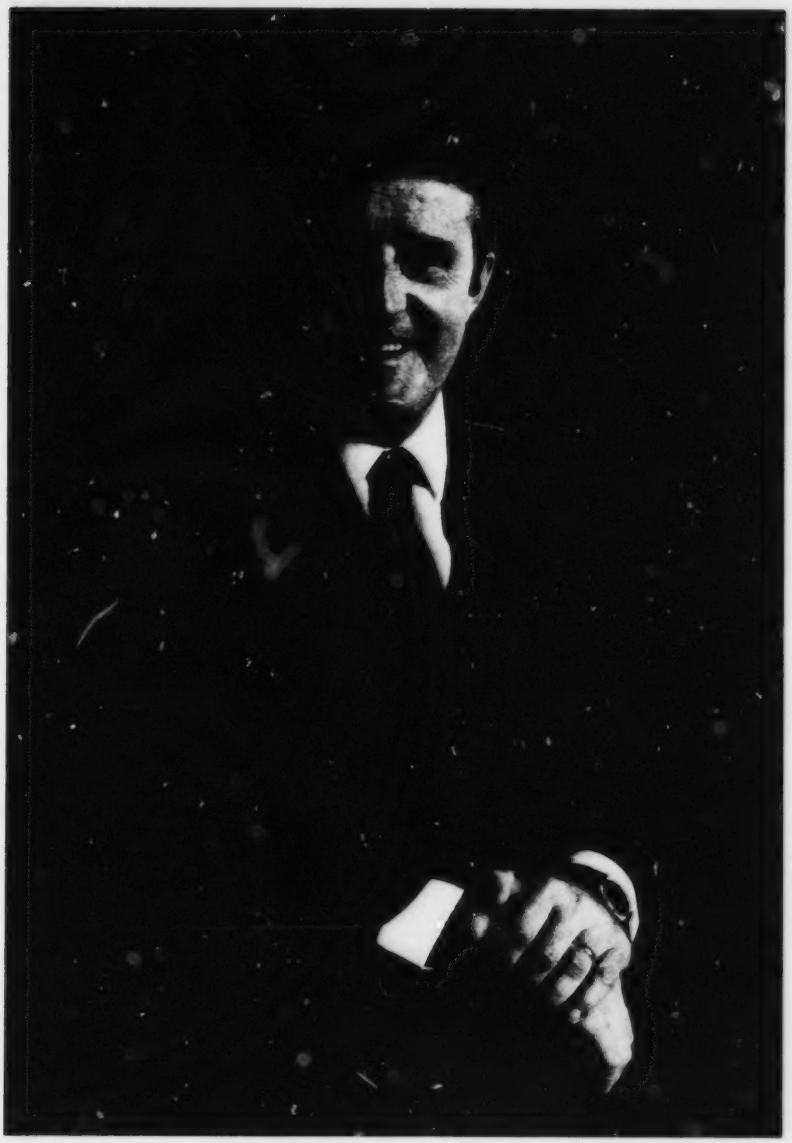

Message du Premier ministre du Canada

Au nom du Gouvernement du Canada, j'ai le plaisir de présenter ce document national à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants.

Ce Sommet, dont la tenue a été proposée conjointement par l'Égypte, le Mali, le Mexique, le Pakistan, la Suède et le Canada et qui réunira des chefs d'État et de gouvernement du monde entier, sera une occasion unique de faire toute la lumière sur les conditions dans lesquelles vivent les enfants aux quatre coins du globe ainsi que sur les facteurs qui nuisent à leur bien-être.

Enfants du Canada, enfants du monde se veut un compte rendu fidèle et équilibré de la situation des enfants dans notre pays. On y décrit nos principales réalisations sur ce plan, ainsi que les buts qu'il nous reste à atteindre, et on y expose brièvement les initiatives prises par le Canada à l'échelle internationale en faveur des enfants du monde.

Le Canada considère l'amélioration des conditions de vie des enfants comme une responsabilité individuelle et collective. Il incombe aux gouvernements du monde d'unir leurs efforts à ceux des parents, des collectivités et des organismes afin de garantir à tous les enfants un avenir empreint de dignité. Le Sommet mondial pour les enfants est une importante étape dans la réalisation de ce noble objectif.

Introduction

Aux fins du Sommet mondial pour les enfants, les pays participants ont été invités à préparer un document national qui évalue la situation des enfants et qui décrit, en termes généraux, les programmes et les politiques destinés à assurer le mieux-être des enfants.

Aussi, le gouvernement du Canada a-t-il préparé le présent document intitulé *Enfants du Canada, enfants du monde*. Il présente la perspective du gouvernement canadien en ce qui concerne la situation des enfants canadiens.

En lisant le rapport, il importe de garder à l'esprit que le gouvernement du Canada a un rôle principal à jouer pour assurer le bien-être des enfants, mais il ne peut faire cavalier seul. En effet, plusieurs secteurs des politiques et des services publics touchant les enfants relèvent de la compétence des provinces et des territoires qui forment le Canada. D'autres secteurs sont partagés entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Il existe aussi des centaines de conseils municipaux et de conseils de ville, de conseils scolaires et d'autres organismes publics et non gouvernementaux qui s'intéressent au mieux-être des enfants.

Il y a encore plus à dire sur la situation des enfants du Canada que ne le permet le présent rapport. Le Canada espère que se poursuivra dans la foulée de ce Sommet un dialogue continu sur la situation des enfants et sur ce qu'il est possible de faire pour améliorer leur bien-être. Le présent rapport constitue donc un élément de la contribution du gouvernement du Canada à ce dialogue qu'il espère voir instaurer.

Amélioration de la qualité de la vie des enfants au Canada

Le Canada s'est efforcé d'assurer un niveau élevé de bien-être physique et émotif et de sécurité économique pour ses enfants. Les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux ont investi des ressources considérables dans la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être des enfants.

Le Canada jouit d'un système d'assurance-maladie universel et subventionné par l'État. On y offre des soins prénatals et périnatals de bonne qualité. Les programmes publics d'immunisation ont permis de réduire l'incidence des maladies infectieuses pouvant être prévenues par un vaccin. Des normes pour les aliments ont été établies en vertu de certaines lois et il existe des lignes directrices quant à la qualité de l'eau potable.

Les gouvernements incitent la population à adopter des habitudes de vie saines en encourageant les activités physiques régulières, les bonnes habitudes alimentaires et la réduction de l'usage du tabac, de l'alcool et des stupéfiants. Le Canada a établi des normes de sécurité pour la construction, les vêtements, les jouets et le matériel de terrain de jeu.

Les gouvernements subventionnent l'éducation, laquelle est obligatoire pour tous les enfants. Des possibilités d'apprentissage sont offertes aux citoyens et citoyennes de tous les âges et les bibliothèques sont subventionnées par l'État. Les gouvernements ont adopté des mesures qui obligent les industries de radiodiffusion et de communication à tenir compte des meilleurs intérêts de leur jeune clientèle.

Un éventail de services de garde d'enfants, qui apportent un soutien aux parents qui travaillent, sont également subventionnés par les divers paliers de gouvernement. D'autres services viennent appuyer les parents qui traversent des périodes difficiles et un réseau provincial et territorial d'organismes d'aide à l'enfance a été établi afin de protéger les enfants des familles désunies.

Un programme d'allocations familiales offre des prestations en espèces à toutes les familles ayant des enfants et une aide financière supplémentaire est accordée aux familles par le truchement du système fiscal. Les provinces et les territoires ont tous des programmes d'assistance sociale pour les familles à faible revenu ainsi que des programmes de logement à prix modique pour les familles à faible revenu ayant des enfants.

Le Canada compte de nombreux parcs et terrains de jeu où les enfants peuvent s'amuser et faire des activités physiques en toute sécurité. De vastes étendues d'espaces verts sont protégées pour assurer aux enfants et aux générations à venir un pays riche en faune et en ressources naturelles.

Le Canada a certes réalisé énormément de choses pour ses enfants, mais il lui reste encore de nombreux défis à relever. Même si le Canada est un pays riche, il y a encore trop d'enfants qui y grandissent au sein de familles dont les revenus sont insuffisants. Ces enfants sont davantage susceptibles d'avoir une mauvaise santé, d'être insuffisamment scolarisés et ont moins de possibilités de bien s'épanouir aux plans social et culturel.

Les enfants des familles autochtones sont particulièrement défavorisés. L'incidence d'une santé défaillante de même que les taux de faible revenu et de suicide sont beaucoup plus élevés chez les jeunes Autochtones qu'ils ne le sont chez les autres jeunes Canadiens et Canadiennes.

Les enfants d'immigrants ou de réfugiés ont des besoins spéciaux. Certains d'entre eux doivent apprendre une langue nouvelle et s'adapter à une nouvelle culture tout en conservant leurs coutumes et traditions. Ces enfants doivent de plus s'adapter au milieu scolaire et se créer un réseau d'amis.

Les enfants ayant des infirmités – particulièrement des infirmités multiples – doivent pour leur part relever des défis particuliers. Divers programmes viennent les appuyer dans leur vie quotidienne, mais leurs besoins n'ont pas encore tous été pleinement satisfaits.

Même si le Canada finance une vaste gamme de services de garde d'enfants, il existe des familles dont les besoins à cet égard ne sont pas encore adéquatement comblés. Ces services deviennent de plus en plus pressants alors qu'un nombre de plus en plus grand de mères de famille joignent la population active.

Il faut mettre un frein à l'exploitation physique, sexuelle et émotive des enfants et à la négligence dont certains font l'objet. Un réseau de services d'aide à l'enfance protège certes ces enfants victimes, mais il faut faire en sorte que tous les enfants soient à l'abri de toute forme d'exploitation.

Il existe des lois et un réseau de services qui veillent à ce que les enfants ne soient pas négligés ou abandonnés. Quoi qu'il en soit, à l'approche de l'adolescence, certains enfants quittent le foyer où ils ont subi une situation abusive, se dérobent à la supervision des services d'aide à l'enfance ou, encore, quittent leur famille pour jouir d'une plus grande indépendance. Il faut absolument trouver des façons appropriées de satisfaire leurs besoins.

Le risque que les adolescents et adolescentes fassent une consommation abusive d'alcool, de tabac et de stupéfiants constitue une grande source de préoccupations. Le Canada espère que les programmes de sensibilisation et l'amélioration de ses lois permettront de juguler la consommation de ces substances.

Le Canada se doit de trouver de meilleures façons de réduire l'incidence des blessures chez les enfants. Il doit également se pencher sur le problème des nourrissons nés avec le sida.

Enfin, le Canada est aux prises avec les mêmes problèmes environnementaux que connaît la collectivité internationale tout entière. Seul, et de concert avec d'autres nations, le Canada doit prendre des mesures pour protéger l'environnement et ainsi laisser en héritage un monde plus propre aux enfants d'aujourd'hui et de demain.

Soin et épanouissement des enfants : une responsabilité partagée

C'est aux parents qu'incombe en premier lieu la responsabilité de veiller aux bons soins et à l'épanouissement de leurs enfants. Toutefois, tous les secteurs de la société canadienne – les gouvernements, les employeurs, les syndicats et les organismes bénévoles et religieux – partagent cette responsabilité en appuyant les parents dans l'exercice de leurs fonctions parentales.

Le Canada est un État fédéral composé de dix gouvernements provinciaux et de deux gouvernements territoriaux. La Constitution établit les secteurs de compétences qui relèvent exclusivement des gouvernements fédéral ou provinciaux/territoriaux et ceux que les deux niveaux de gouvernement assument conjointement.

Le gouvernement aide de diverses façons les familles ayant des enfants. À ce titre mentionnons :

- les allocations familiales;
- une aide financière indirecte par le truchement d'un crédit d'impôt;
- les avantages offerts aux parents qui travaillent et qui ont des nouveau-nés ou des enfants adoptés;
- les paiements de transfert ou les programmes à frais partagés qui aident les provinces et les territoires à financer les soins de santé, l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, de même que le logement social; et
- l'aide financière accordée aux organismes bénévoles.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux réglementent, administrent et financent des programmes dans les secteurs de l'éducation publique, des soins de santé, de l'aide sociale, des services sociaux et du logement pour les familles à faible revenu ayant des enfants. Les gouvernements provinciaux et territoriaux appuient également les programmes récréatifs et culturels et assument la responsabilité principale en matière de normes de santé publique dans leurs sphères de compétence respectives.

Le gouvernement fédéral et plusieurs provinces offrent des programmes multiculturels qui assurent un appui aux établissements et aux organismes communautaires qui s'intéressent à la bonne intégration des enfants de diverses origines ethniques.

Les gouvernements locaux s'occupent également du mieux-être des enfants. Ce sont en effet eux qui aménagent et entretiennent les parcs, les terrains de jeu, les centres sportifs et les piscines que fréquentent les enfants. Ils construisent des bibliothèques et financent les activités culturelles comme le théâtre pour enfants, la musique et la danse. Les provinces et les territoires assument une part des coûts de certaines de ces activités. Certains gouvernements locaux financent également une part des coûts d'aide sociale et des services de garde.

> . . . l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension.
>
> *Convention sur les droits de l'enfant, Préambule*

Le secteur bénévole joue un rôle important auprès des enfants. Les organismes officiels du secteur bénévole offrent des services de protection et de défense des droits des enfants. Les organismes à caractère non officiel, comme les associations de quartier, organisent des activités communautaires, et les associations de parents et d'enseignants recueillent des fonds pour l'achat de matériel spécial. Les organismes ethnoculturels veillent à ce que de nombreuses langues et traditions des divers patrimoines soient transmises à la jeune génération. Les organismes bénévoles profitent du soutien de centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes qui y consacrent temps et argent.

De plus, le secteur bénévole collige et communique des renseignements sur la santé des enfants. Il encourage la prestation de services de qualité aux familles et la protection des enfants. Il a revendiqué de façon active la mise en place de nouvelles mesures de garde d'enfants au pays. Il favorise la sécurité en exigeant des normes pour les vêtements, les jouets et le matériel de jeu. Des bénévoles sensibilisent les enfants en matière de prévention des accidents, de sécurité dans le sport et de premiers soins. Ils les renseignent également sur l'exploitation sexuelle et leur indiquent à qui s'adresser s'ils ont besoin de protection.

Les organisations religieuses parrainent des programmes éducatifs, récréatifs et sociaux pour les enfants. Plusieurs d'entre elles dirigent des garderies et des colonies de vacances.

Les employeurs participent d'une façon indirecte au mieux-être des enfants du Canada. Certaines politiques du milieu de travail prévoient en effet des horaires de travail flexibles afin d'aider les parents à assurer la garde des enfants et à leur fournir tous les soins requis lorsqu'ils sont malades. Certains employeurs accordent aux parents des congés personnels pour leur permettre de participer aux activités scolaires des enfants ou de rencontrer leurs professeurs. D'autres employeurs parrainent des services de garde en milieu de travail et au sein de la collectivité.

Les syndicats ont mis en œuvre des politiques qui répondent aux besoins en matière de garde d'enfants des travailleurs et des travailleuses. Certains ont réussi à négocier des mécanismes d'appui à la garde des enfants, nommément le financement des services de garde en milieu de travail et dans la collectivité.

Droits des enfants

Le Canada attache une grande importance à la protection des droits de la personne. Les droits de tous les Canadiens et les Canadiennes, y compris les enfants, sont garantis par la *Déclaration canadienne des droits* et la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui est enchâssée dans la Constitution.

Aux termes de la Charte des droits et libertés, toutes les personnes au Canada ont droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Les libertés fondamentales relatives à la religion, à la libre expression, à la réunion pacifique et à l'association sont également protégées. La Charte garantit les droits à l'égalité devant la loi et interdit la discrimination pour de nombreux motifs, dont l'âge et le sexe. Elle prévoit également des droits liés à l'utilisation de l'anglais et du français, les deux langues officielles du Canada, et à l'instruction dans la langue de la minorité.

De plus, la *Loi sur les jeunes contrevenants*, qui s'applique aux jeunes ayant entre douze et dix huit ans, fait ressortir l'importance des droits des jeunes qui ont des démêlés avec la justice, y compris tous les droits énoncés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elle leur assure de plus une protection spéciale en raison de leur dépendance et de leur niveau de développement et de maturité.

Le Canada s'est également engagé à l'échelle internationale à protéger les droits de la personne. Le Canada a signé le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, qui assure le droit à la santé, à un niveau de vie adéquat et à la sécurité sociale. Le Canada est également signataire du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* ainsi que du *Protocole facultatif* s'y rapportant. Le Pacte prévoit une protection semblable à celle qu'assure la *Charte canadienne des droits et libertés*, alors que le Protocole établit un mécanisme distinct de recours devant le Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Le Canada a également ratifié la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Cette convention garantit que les filles et les jeunes femmes jouissent d'un accès égal à celui des garçons et des jeunes hommes aux niveaux des études, de la formation professionnelle et du sport.

Les droits des enfants ont été reconnus officiellement à l'échelle internationale avec l'adoption en 1959 de la *Déclaration des droits de l'enfant* des Nations Unies. Au cours de l'Année internationale de l'enfant, en 1979, plusieurs nations ont préconisé un engagement plus ferme vis-à-vis des droits des enfants. Au cours des dix dernières années, le Canada a participé activement à la rédaction et à la promotion de la *Convention sur les droits de l'enfant*. Les États signataires de cette Convention sont tenus d'en respecter les principes et les obligations.

Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion publique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

Convention sur les droits de l'enfant, Article 2(1)

La *Convention sur les droits de l'enfant* a été adoptée à l'unanimité au cours de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 novembre 1989. Le Canada a paraphé cette Convention le 28 mai 1990, mais avant qu'il ne puisse la ratifier, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent passer en revue leurs lois et politiques respectives pour s'assurer qu'elles sont en tous points conformes aux obligations énoncées dans la Convention.

De façon générale, la Convention traite de la gamme complète des droits sociaux, économiques, culturels, civils et politiques des enfants. D'une façon plus particulière, les droits qui sont protégés en vertu de la Convention s'inscrivent dans les trois secteurs suivants :

- les droits qui sont principalement liés au **bien-être physique et matériel des enfants**, comme le droit à la vie, aux soins de santé, à la sécurité sociale et à un niveau de vie adéquat;
- les droits qui cherchent à **protéger les enfants** contre diverses formes d'abus, de négligence et d'exploitation; et
- les droits qui cherchent à contribuer à **l'épanouissement complet des enfants**, par le truchement de l'instruction, du jeu et des loisirs, des droits culturels et linguistiques, et du droit des enfants d'exprimer leurs points de vue et de participer à la prise des décisions qui les touchent.

En signant la Convention, le Canada a signifié son intention de la ratifier et de se conformer à ses principes. La Convention soutient un ensemble d'idéaux qui inspireront et façonneront nos lois, politiques et programmes. Les principes énoncés dans la Convention serviront également de points de référence à partir desquels seront mesurés les progrès réalisés pour préserver toute la dignité et la valeur des enfants.

Les enfants du Canada : quelques renseignements

Pour bien comprendre les enfants du Canada, il faut avoir en main certaines données démographiques de base. Combien d'enfants y a-t-il au Canada? Où habitent-ils? Dans quels types de famille vivent-ils? Et, question encore plus fondamentale, qui sont-ils?

Il n'existe aucune définition internationale des enfants au Canada ou ailleurs dans le monde. Alors que la plupart des gens s'entendent pour dire que les préadolescents sont encore des enfants, beaucoup moins s'entendent sur la définition des adolescents. Aux fins du présent rapport, un enfant est toute personne âgée de moins de quinze ans.

Cette définition est conforme à la définition de la jeunesse établie par les Nations Unies pour l'Année internationale de la jeunesse (AIJ) en 1985, à savoir les personnes âgées entre quinze et vingt-quatre ans. Après l'AIJ, le ministre d'État pour la Jeunesse du Canada s'est vu confier le mandat de régler les questions liées à l'emploi et à la formation des jeunes, âgés généralement entre quinze et vingt-quatre ans, et de travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux œuvrant dans le domaine de questions sociales touchant la formation et le perfectionnement des jeunes comme l'instruction, l'environnement, l'alphabétisation, la criminalité en milieu urbain, et l'alcoolisme et la toxicomanie.

Lorsque possible, les données figurant dans le présent rapport s'appliquent aux enfants de moins de quinze ans. Toutefois, dans certains cas, les données disponibles touchaient également des personnes de quinze ans et plus. Pour éviter toute confusion, cette distinction est clairement indiquée dans le texte. Les données sont tirées de divers sondages et recensements de Statistique Canada. La plupart des sondages excluent les enfants habitant au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, dans les réserves indiennes et en milieu institutionnel. Les données des recensements comprennent habituellement ces enfants, exception faite des réserves indiennes dont le dénombrement est incomplet.

Depuis le début des années soixante-dix, le Canada a connu des changements sociaux considérables qui ont eu des répercussions sur les enfants. Les enfants d'aujourd'hui vivent en effet dans une société fort différente de celle que nous avons connue. Aujourd'hui, les enfants sont moins nombreux, ont diverses origines ethniques, habitent principalement en milieu urbain et, de plus en plus, évoluent au sein de familles monoparentales.

Au cours des années « de l'explosion démographique » (soit la fin des années quarante jusqu'au début des années soixante), le Canada a enregistré une augmentation de la natalité, mais celle-ci a chuté au cours des dernières décennies. Un nombre inférieur d'enfants et une augmentation de l'espérance de vie au Canada ont engendré une population vieillissante.

En 1971, les enfants constituaient 29,6 p.100 de la population canadienne. En 1986, ils ne constituaient plus que 21,3 p.100 de la population totale et ne devrait en constituer que 18,7 p. 100 d'ici à l'an 2001.

Au 1er juin 1989, la population du Canada s'élevait à 26,2 millions de personnes, dont 21 p. 100 étaient âgés de moins de quinze ans. De ces 5,5 millions d'enfants, 33,6 p. 100 étaient âgés entre un jour et quatre ans, 33,5 p. 100 entre cinq et neuf ans, et 33 p. 100, entre dix et quatorze ans. On dénombrait environ 2,8 millions de garçons (51,2 p. 100 du total) et 2,7 millions de filles (48,8 p. 100 du total).

Selon le recensement de 1986, le Canada comptait cette année-là 260 000 enfants autochtones de moins de quinze ans.

Enfants de moins de 15 ans en tant que pourcentage de la population totale, Canada, 1971-2001*

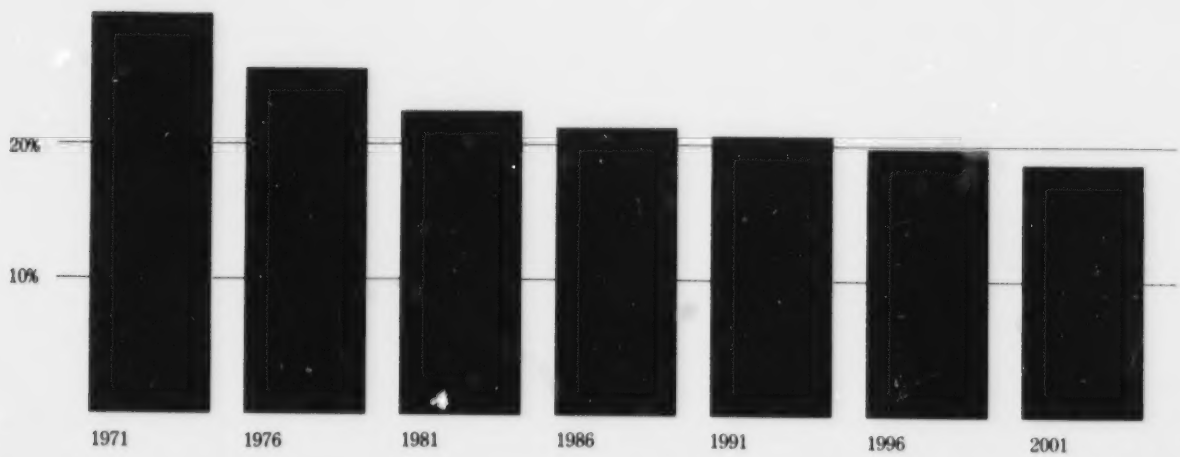

* Les projections démographiques commencent en 1991.

Sources : Recensements du Canada de 1971, 1976, 1981 et 1986, Statistique Canada, et Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 1989-2011, Statistique Canada, no 91-520 au catalogue.

Le fléchissement de la population d'enfants résulte d'un taux de natalité décroissant. Les couples ont en effet moins d'enfants et ils les ont plus tard dans la vie. Le taux de fécondité moyen se situait à 1,7 naissance par femme dans les années quatre-vingts, comparativement à près de quatre naissances par femme au plus fort de la période d'explosion démographique.

La composition des familles a également changé avec le temps. D'un point de vue statistique, la taille moyenne de la famille était de 3,5 personnes en 1976 et de 3,1 personnes en 1986, le nombre moyen d'enfants ayant passé de 1,6 à 1,3 au cours de la même période.

La majorité des enfants habitent avec leurs parents (98 p. 100 en 1986), la plupart dans des familles biparentales. Toutefois, il y a eu une augmentation considérable du nombre de familles monoparentales. La proportion d'enfants vivant dans des familles biparentales est passée de 89 p. 100 en 1976 à 85 p. 100 en l986, tandis que la proportion d'enfants vivant dans des familles monoparentales est passée de 9 p. 100 à 13 p. 100 au cours de la même période. En 1986, un plus grand nombre d'enfants habitaient avec leur mère (11 p. 100) qu'avec leur père (2 p. 100).

L'augmentation du nombre de familles monoparentales tient dans une large mesure à un taux de divorce supérieur. En 1971, un mariage sur cinq se soldait par un divorce, comparativement à un sur trois en 1986. Cette même année, près de la moitié des divorces mettaient en cause des familles ayant au moins un enfant à charge.

Distribution procentuelle des enfants de moins de 15 ans dans les ménages, selon le type de famille, 1976 et 1986

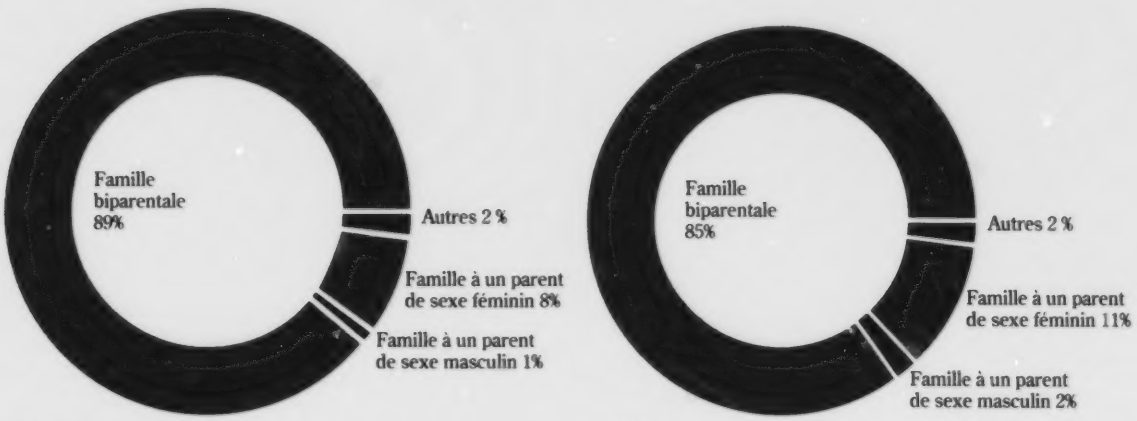

Sources : Recensements du Canada de 1976 et de 1986, Statistique Canada, données non publiées.

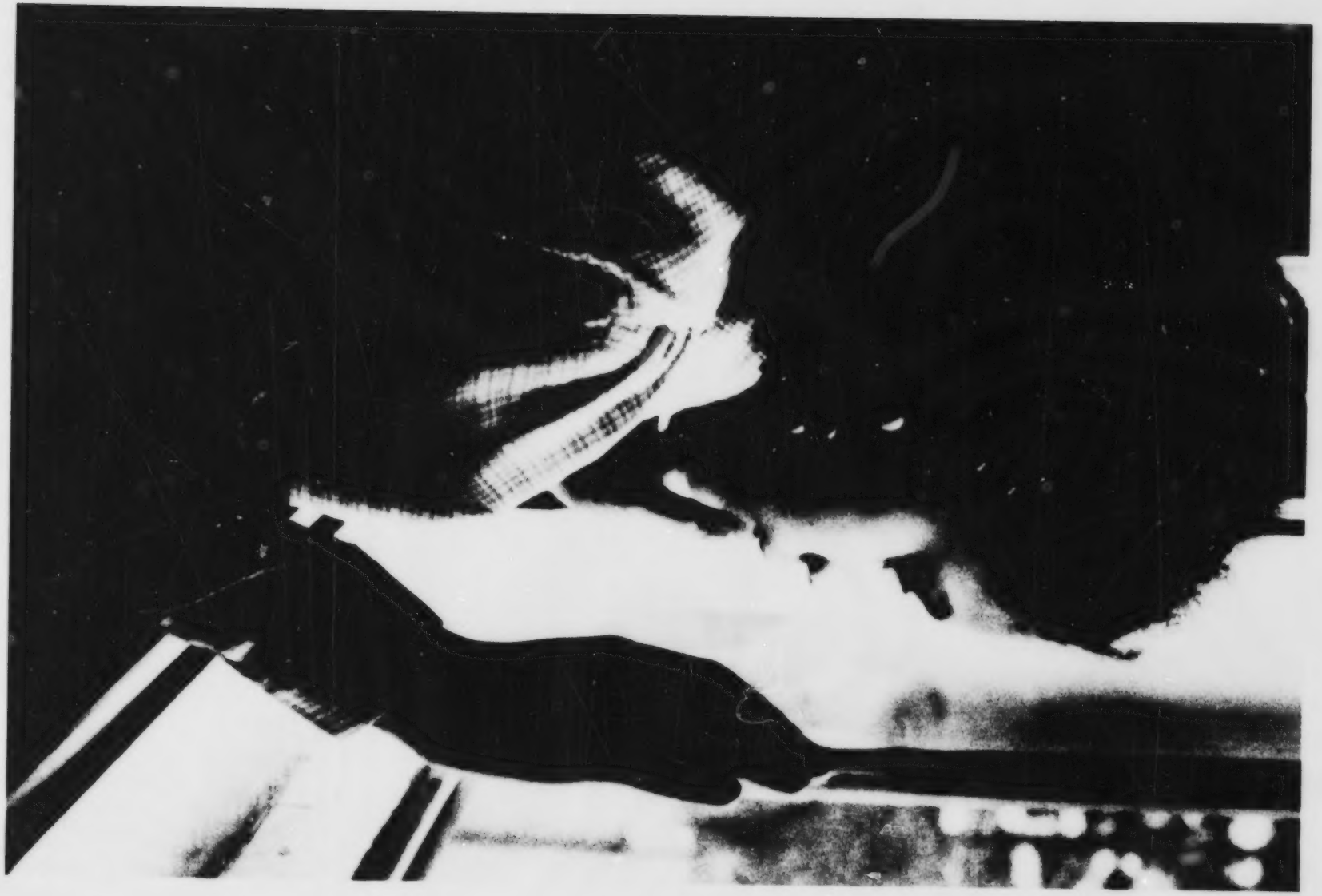

Les enfants du Canada ont des origines ethniques variées et évoluent dans une vaste mosaïque culturelle. En 1986, 43 p. 100 des enfants étaient d'origine autre que britannique ou française. Les enfants du Canada viennent aujourd'hui de tous les coins du monde. Entre janvier 1980 et décembre 1989, 259 303 enfants ayant moins de quinze ans ont obtenu le droit d'établissement au Canada et la majorité provenaient des dix pays suivants :

Pays de dernière résidence permanente	*Nombre total d'enfants ayant obtenu le droit d'établissement*
Viêt-nam	22 537
Royaume-Uni	22 020
Hong Kong	19 139
Pologne	14 714
États-Unis	14 538
Philippines	10 364
Jamaïque	8 190
Inde	7 288
El Salvador	6 975
Kampuchéa	6 140

Source : Emploi et Immigration Canada, Division des statistiques de l'immigration, Système de données sur les immigrants ayant obtenu le droit d'établissement, 1990.

La transformation graduelle du Canada, d'une société largement rurale en une société urbanisée, signifie que trois enfants sur quatre habitent maintenant en milieu urbain. En 1989, 78 p. 100 des enfants de moins de seize ans vivaient en milieu urbain et 22 p. 100 en milieu rural. La majorité des enfants autochtones habitent des régions rurales isolées.

Distribution procentuelle d'enfants de moins de 16 ans vivant en milieu urbain ou rural, selon la taille de l'agglomération, 1989

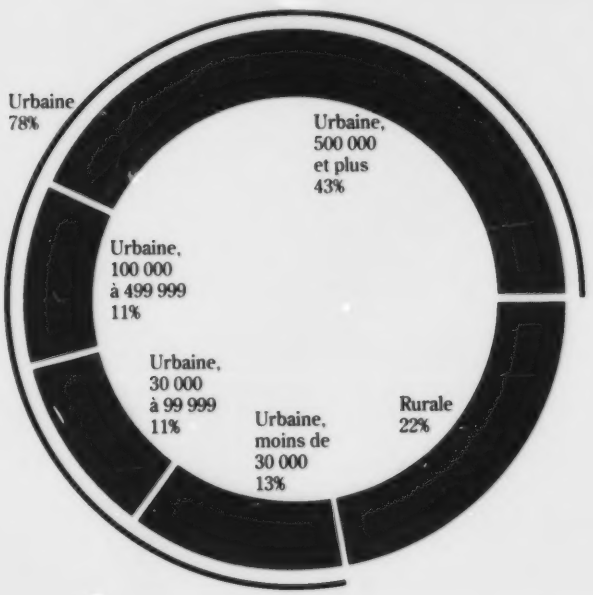

Source : Fichiers de microdonnées sur les revenus des ménages et l'équipement ménager, Division des enquêtes-ménages, Statistique Canada, données non publiées.

La plupart des enfants habitent le centre et l'ouest du Canada. En 1986, 34,7 p. 100 des enfants de moins de quinze ans habitaient en Ontario, 24,9 p. 100 au Québec, 30,7 p. 100 dans les provinces de l'Ouest et les territoires, et 9,7 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique. Cette distribution est comparable à celle de la population totale au Canada.

Distribution procentuelle des enfants de moins de 15 ans, Canada, 1986

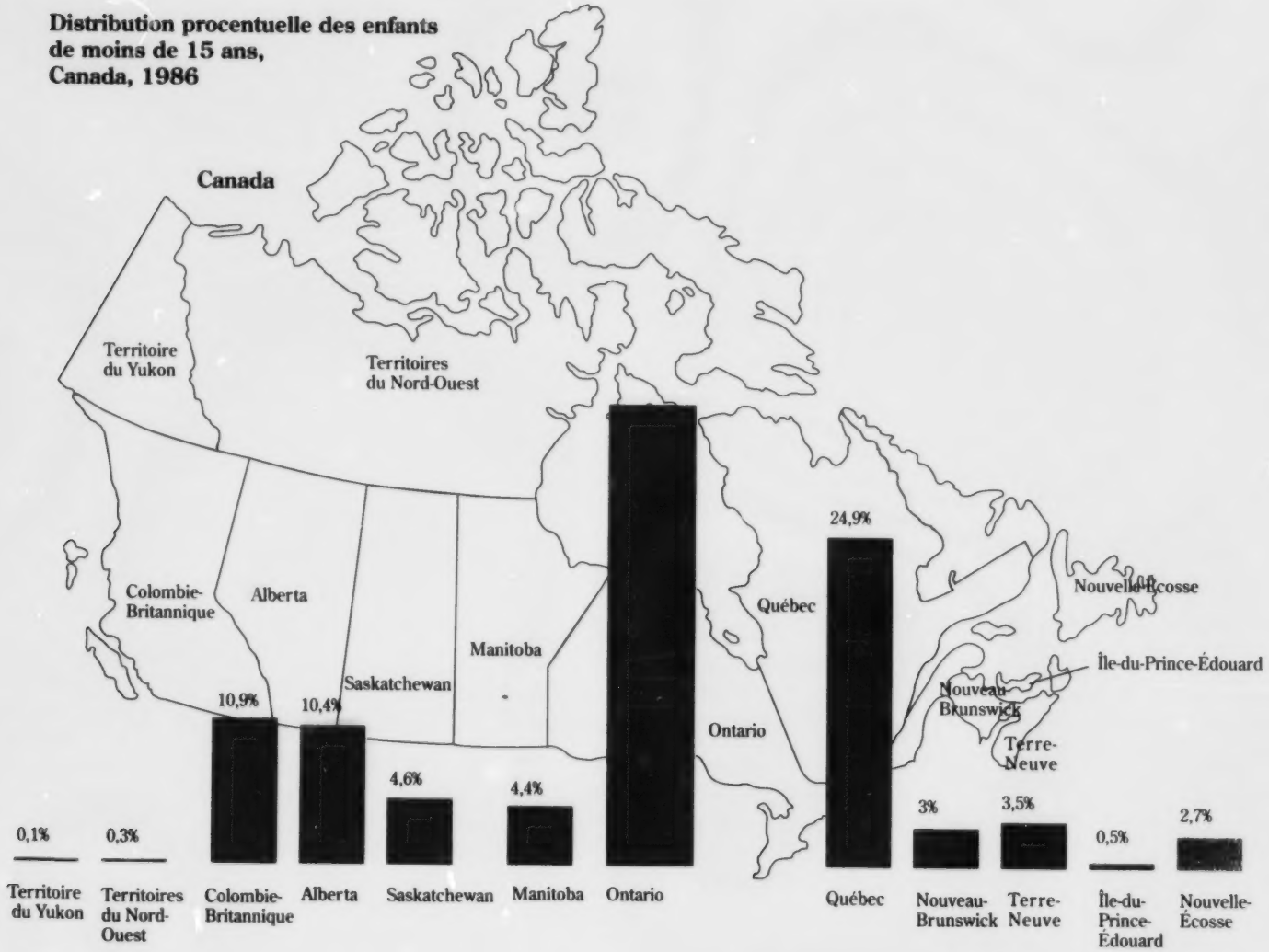

Source : Recensement du Canada de 1986, Statistique Canada, no 93-101 au catalogue.

En 1985, le plus grand nombre d'enfants autochtones de moins de dix-huit ans habitaient en Ontario (24,2 p. 100 du nombre total de 297 415), mais plus de la moitié (54 p. 100) se trouvaient dans les provinces de l'Ouest : 16,3 p. 100 en Colombie-Britannique, 15,2 p. 100 en Alberta, 10,9 p. 100 en Saskatchewan et 11,6 p. 100 au Manitoba.

En 1989, la majorité des enfants (70,8 p. 100) de moins de seize ans vivaient dans des habitations unifamiliales (les parents de 86 p. 100 de tous les enfants vivant dans des habitations unifamiliales étaient propriétaires de leur unité d'habitation). Le logement au Canada est habituellement de bonne qualité. En 1989, 71,5 p. 100 des enfants de moins de seize ans vivaient dans des logements considérés en bonne condition. Pratiquement toutes les maisons ont des installations de plomberie intérieures, de l'eau potable et des systèmes adéquats de chauffage, d'éclairage et de ventilation.

Les tendances sociales et démographiques touchant les enfants influent sur la façon dont le Canada répond aux besoins des enfants. Parallèlement à la société, évoluent ses établissements, lois, programmes et services pour ainsi assurer le plus grand bien-être de tous les enfants vivant au Canada.

Santé

Le concept de la santé des enfants englobe tous les aspects de leur bien-être physique, mental et social. Les principales améliorations de l'état de santé des enfants canadiens découlent directement des progrès réalisés dans le domaine de la santé publique, nommément dans des secteurs comme la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, le logement adéquat et une amélioration générale du niveau de vie. Les efforts ont également été axés sur la prévention de la maladie et sur la promotion de bonnes habitudes de vie par le truchement des programmes de sensibilisation du public et de promotion assurés par les professionnels de la santé, les écoles, les organismes gouvernementaux et diverses organisations communautaires.

Au niveau de l'évaluation du bien-être des enfants canadiens, c'est habituellement leur état de santé physique – soit l'absence de maladie ou de blessure – qui fournit les indicateurs les plus fiables et les plus quantifiables.

Au Canada, la mise en place de régimes d'assurance-maladie provinciaux et territoriaux est l'un des facteurs qui a élargi la disponibilité et l'accessibilité des services de soins de santé pour les enfants. Bien qu'il n'existe pas un régime national d'assurance-maladie – la prestation des services de santé étant une responsabilité provinciale aux termes de la Constitution – la *Loi canadienne sur la santé* du gouvernement fédéral établit certaines conditions auxquelles les provinces et les territoires doivent se conformer pour que leur régime soit admissible au financement fédéral. Ces régimes universels assurent à tous les Canadiens et Canadiennes, y compris les enfants, un accès aux services hospitaliers et médicaux, sans distinction quant au sexe, à l'âge, à la race ou, plus important encore, à leur capacité de payer.

En 1990, le Canada investira plus de 52 milliards de dollars dans les soins de santé, ce qui représente une moyenne de 2 000 $ pour chaque homme, femme et enfant du pays. Comment ces coûts sont-ils supportés? Près des trois quarts de la somme totale affectée aux services de santé viennent des impôts fédéraux, provinciaux et territoriaux. Les gouvernements municipaux et les organismes de charité participent eux aussi activement au financement des programmes et des établissements de santé. D'autre part, certains coûts, dont les médicaments vendus sans ordonnance, sont partiellement ou totalement à la charge du particulier.

Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier des services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.

Convention sur les droits de l'enfant, Article 24(1)

Une meilleure compréhension des besoins spéciaux des enfants a donné lieu à la construction d'établissements de santé qui leur sont spécifiquement réservés. À l'heure actuelle, il existe au Canada dix hôpitaux pour enfants où ceux-ci peuvent recevoir des soins et des traitements adaptés à leur condition tout en ayant à leurs côtés leurs parents et d'autres membres chers de leur famille.

La santé dès les débuts

La majorité des enfants du Canada ont une bonne santé à la naissance. Leurs parents sont suivis dès les premiers stades de la grossesse par un réseau de services de santé, de sensibilisation et d'appui offerts par la communauté médicale, les associations de santé et les organismes gouvernementaux. Tous les services médicaux requis par la mère et le nouveau-né sont offerts sans frais dans le cadre des régimes provinciaux et territoriaux d'assurance-maladie. Le coût n'est donc pas un facteur dans la détermination de la qualité ou de la quantité des soins offerts aux parents qui attendent un enfant et aux nourrissons.

L'amélioration au Canada des normes de soins de santé prénatals et postnatals ont également eu une grande incidence sur le bien-être des mères et des enfants canadiens. Des lignes directrices nationales visant à promouvoir la bonne alimentation au cours de la période prénatale et de l'enfance ainsi que chez les enfants d'âge préscolaire ont été établies et mises en œuvre par des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Ces lignes directrices ont récemment été citées dans deux rapports de Santé et Bien-être social Canada intitulés « Recommandations sur la nutrition » et « Action concertée pour une saine alimentation ».

Ces dernières années, le Canada a fait la promotion active de l'allaitement maternel. En 1989, 80 p. 100 des mères nourrissaient leur nouveau-né au sein, comparativement à 38 p. 100 en 1963.

Même s'il considère l'allaitement maternel comme le mode idéal de nutrition des nourrissons, le gouvernement fédéral est conscient qu'il faut prévoir d'autres méthodes sûres et nutritives pour assurer le développement normal de tous les nouveau-nés. La composition des substituts du lait maternel et leur étiquetage sont donc réglementés par des lois fédérales.

Incidence de l'allaitement maternel au Canada, 1963, 1982 et 1989

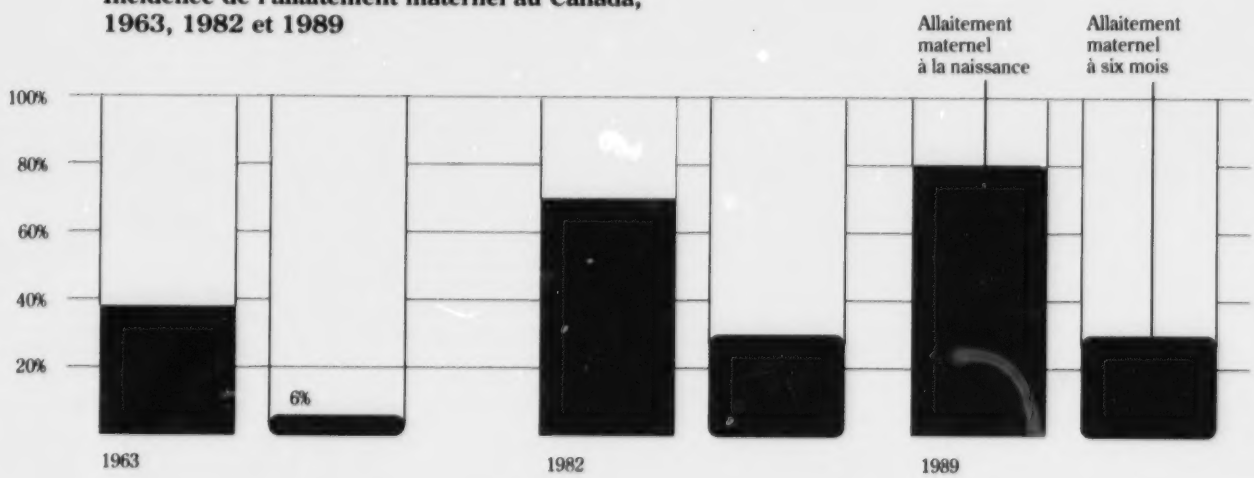

Source : Tendances de l'alimentation des enfants en bas âge au Canada, Santé et Bien-être social Canada, 1990, p. 1.

L'un des indicateurs les plus fiables de l'amélioration de la santé des enfants canadiens demeure l'incidence de mortalité infantile, celle-ci étant définie comme le nombre de décès survenus au cours de la première année de la vie. La prudence est toutefois de mise lorsqu'on compare les statistiques canadiennes à celles d'autres pays, en raison des différences de définitions données à la « vie à la naissance », à la « naissance vivante » et à la « mortinaissance ».

Au cours des trente-cinq années qui se sont écoulées entre 1950 et 1985, la mortalité infantile a diminué de plus de 80 p. 100 au Canada, passant de 41,5 à 8 pour 1 000 naissances vivantes. Chez les enfants autochtones, dont le taux de mortalité infantile a toujours été supérieur à celui de la population générale, ce taux connaît une baisse encore plus marquée, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'une élimination de l'écart existant.

Taux de mortalité infantile, Canada, 1950-1985 (taux pour 1 000 naissances vivantes)

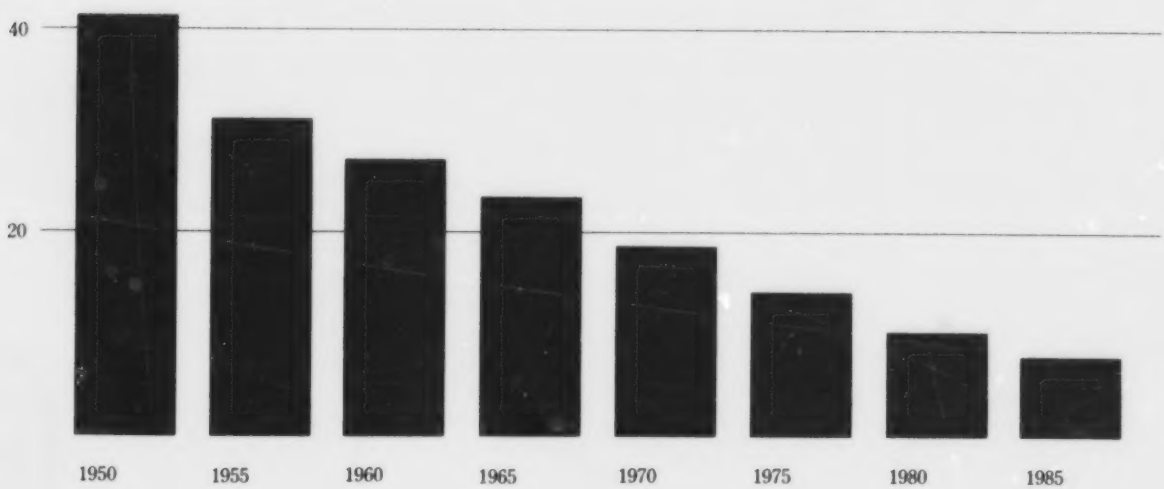

Source : Naissances et décès, La statistique de l'état civil, no 84-204 au catalogue, Statistique Canada; années diverses.

Pourquoi un pourcentage d'enfants canadiens, si petit soit-il, ne peut-il encore survivre à la période critique des premiers mois? L'insuffisance de poids à la naissance demeure le principal facteur de risque associé à la mort infantile. L'Organisation mondiale de la santé parle d'insuffisance de poids à la naissance lorsque l'enfant pèse moins de 2 500 grammes. Si on applique cette norme aux dix dernières années, 6 p. 100 des enfants canadiens avaient à leur naissance un poids égal ou inférieur au poids requis. Quant aux nouveau-nés de poids insuffisant qui survivent, ils sont particulièrement exposés aux troubles neuro-développementaux et aux problèmes de santé chroniques qui s'attaquent à tous les jeunes enfants, et souvent même pendant toute leur enfance.

Principaux facteurs associés à l'insuffisance de poids à la naissance :

- mauvaise alimentation avant et pendant la grossesse
- naissances multiples
- consommation de tabac, d'alcool ou de stupéfiants
- situation socio-économique précaire

Le risque d'insuffisance de poids à la naissance est 35 p. 100 plus élevé pour les enfants de mères adolescentes que pour ceux de mères plus âgées.

L'incidence de grossesse chez les adolescentes varie, mais elle s'est stabilisée autour de 38 pour 1 000 chez les jeunes femmes de 15 à 19 ans.

Principales causes de décès, Canada, 1988

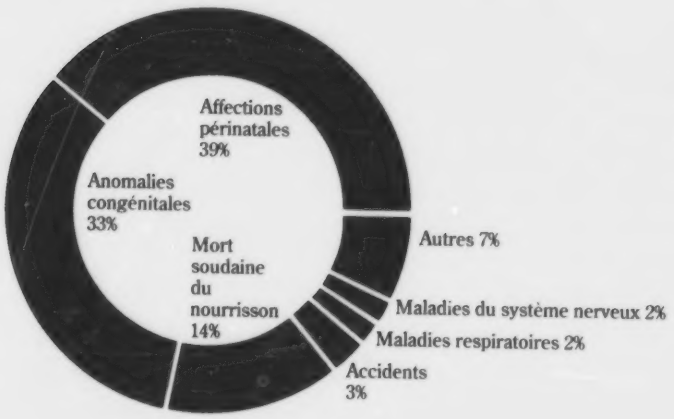

Enfants de moins d'un an

Source : Section de l'état de santé, Centre canadien d'information sur la santé, Statistique Canada; données non publiées.

Les tendances de la mortalité chez les enfants canadiens ont changé au cours des cinquante dernières années. Bien que l'infection reste une des principales causes de maladie chez nos enfants, ces derniers risquent moins de mourir des suites de leur maladie.

Immunisation contre :
la diphtérie
la coqueluche
le tétanos
la poliomyélite
la rougeole
les oreillons
la rubéole

Les progrès réalisés du côté de la protection des enfants contre les maladies contagieuses sont largement attribuables aux vastes programmes d'immunisation mis en place à la grandeur du pays. Entre 95 et 99 p. 100 des enfants sont vaccinés lorsqu'ils commencent l'école, soit vers l'âge de cinq ans. Par la suite, ce niveau initial d'immunisation est surveillé et poursuivi gratuitement dans le cadre des examens médicaux offerts dans les écoles ou, encore, par les soins du médecin de famille.

Malgré tout le succès de nos programmes d'immunisation au niveau de l'amélioration de la santé des enfants, nous devons veiller constamment à ce que les niveaux d'immunisation et les normes soient maintenus. Récemment, dans deux régions du pays, deux épidémies de maladies contagieuses, la coqueluche et la rougeole, sont venues nous rappeler qu'il fallait faire preuve de vigilance et continuer de sensibiliser les parents et la communauté à l'importance d'un maintien des niveaux d'immunisation.

Principales causes d'hospitalisation*, Canada, 1985-1986

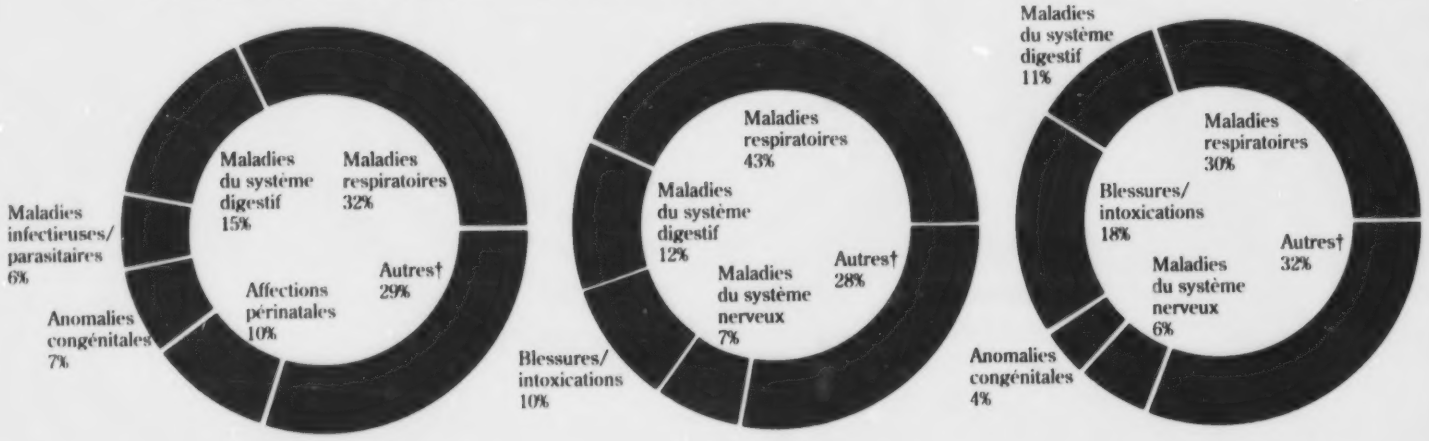

Enfants de moins d'un an | **Enfants âgés entre 1 et 4 ans** | **Enfants âgés entre 5 et 14 ans**

* Chiffres établis à partir du nombre de congés.
† Comprend les affections mal caractérisées.

Source : Section de l'état de santé,
Centre canadien d'information sur la santé,
Statistique Canada; données non publiées.

Toutefois, il existe encore des menaces à la santé des enfants, qu'elles soient d'apparition récente ou de nature persistante, et contre lesquelles aucun vaccin n'a été mis au point et qui continuent à faire des victimes. Les maladies de l'appareil respiratoire, comme l'asthme ou les infections des voies respiratoires supérieures, représentent aujourd'hui les principales causes d'hospitalisation des enfants, quoique les maladies infectieuses en général – rhumes, grippes, maladies virales – sont à l'origine de la plupart des visites chez le médecin. Pour bon nombre de ces maladies, il n'existe aucune méthode efficace de prévention et une seule thérapie : le traitement symptomatique. On estime de plus en plus que les facteurs environnementaux, sociaux et économiques jouent un rôle dans l'apparition de ces affections.

Parmi les nouveaux défis posés à la pédiatrie comme à la société en général, notons l'apparition du virus de l'immunodéficience humaine, ou VIH, et du sida. Bien que seulement 54 enfants canadiens de moins de quinze ans aient été déclarés atteints du sida en date de juillet 1990, le Canada, de concert avec la communauté internationale, a reconnu le sida comme un risque croissant pour la santé des enfants et des adolescents et adolescentes.

Dans 80 p. 100 des cas, le virus du sida a été transmis à l'enfant avant sa naissance ou au cours de la naissance. Étant donné que les risques de transmission du VIH aux enfants par transfusion sanguine sont virtuellement inexistants depuis l'entrée en vigueur de procédures de sélection des donneurs et de tests sanguins, ce sont les comportements des parents, qui sont susceptibles d'encourager la transmission sociale de la maladie, qui doivent être modifiés si on veut éviter des conséquences encore plus graves pour la prochaine génération.

Par bonheur, les enfants du Canada sont encore très peu exposés au sida. La prévention est par contre essentielle. Dans cette perspective, le gouvernement du Canada a lancé la Stratégie nationale sur le sida. Cette Stratégie prévoit une enquête qui doit permettre de déterminer combien de femmes enceintes sont infectées par le VIH et le financement de projets visant à prévenir l'infection chez les femmes. Les programmes de prévention s'adressent également aux enfants qu'ils initient aux avantages d'un choix éclairé et réfléchi, et de pratiques sexuelles non risquées.

Les maladies dont sont atteints les enfants canadiens ne sont pas toutes mortelles. Pour un grand nombre d'entre elles, la prévention est possible et les mesures prophylactiques, qui contribuent largement au bien-être physique de nos enfants, font partie intégrante de notre programme national de la santé. Tel est le cas des maladies dentaires. Le Canada a obtenu d'intéressants résultats dans le domaine de la réduction de la carie dentaire chez les enfants, grâce à la fluoration de l'eau potable municipale, à l'augmentation de la fréquence des soins dentaires et à la sensibilisation à l'importance de

l'hygiène buccale. Les services d'hygiène orale représentent aujourd'hui plus de 5,8 p. 100 des dépenses médicales du Canada et il est prouvé, bien que les statistiques à ce sujet soient plutôt rares, que la lutte à la carie dentaire chez les enfants canadiens a fait de remarquables progrès.

Les enfants autochtones sont la principale exception à cette règle, avec une très grande incidence de carie dentaire. Les taux de carie sont également supérieurs à la normale, malgré une nette amélioration chez certains enfants de famille à faible revenu ou de famille d'immigrants.

Le pourcentage des blessures attribuables à des accidents chez les enfants demeure une source de préoccupation. Malheureusement, de nombreux accidents entraînent des blessures graves. Au Canada, les blessures sont la cause de plus de la moitié des décès chez les enfants âgés entre cinq et quatorze ans.

Les causes des blessures varient selon l'âge de l'enfant. Chez les plus jeunes enfants d'âge scolaire, la cause la plus fréquente de blessure ou de décès est l'accident de la circulation avec un piéton pour victime, tandis que dans le cas des enfants de dix à quatorze ans, il s'agit de l'accident de la circulation avec un cycliste pour victime. Pour chaque enfant d'âge scolaire tué dans un accident de la circulation, 90 sont blessés. Ainsi, en 1987, 20 000 enfants canadiens ont été blessés.

Principales causes de décès, Canada, 1988

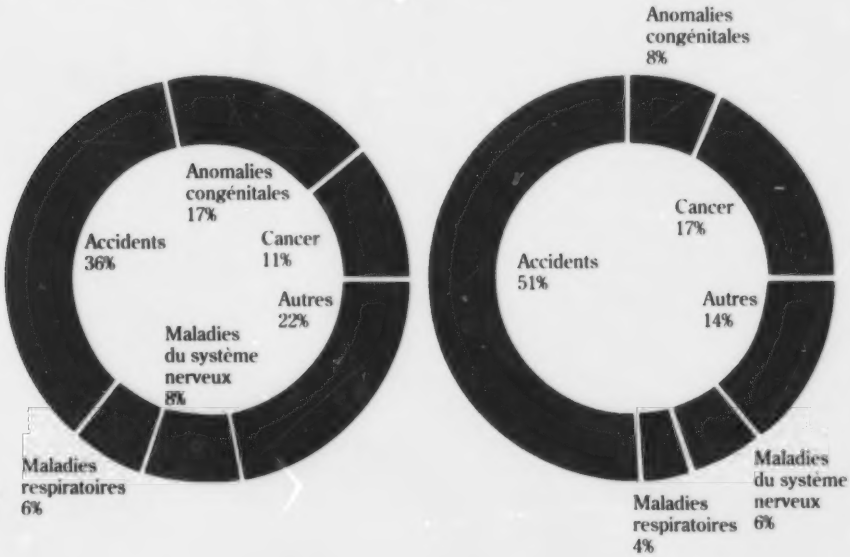

Enfants âgés entre 1 et 4 ans **Enfants âgés entre 5 et 14 ans**

Source : Section de l'état de santé, Centre canadien d'information sur la santé, Statistique Canada.

Les statistiques sur les blessures chez les enfants autochtones révèlent que même si celles-ci sont en déclin, le taux de décès d'origine accidentelle demeure dans leur cas supérieur à la moyenne nationale. Il existe par ailleurs des différences quant aux causes des blessures chez les enfants des réserves : le feu en est souvent le grand responsable.

Fait intéressant à relever, les blessures subies par les enfants canadiens sont généralement faciles à prévenir. Certes, la disponibilité de services de traitement d'urgence pour les traumatismes subis reste prioritaire, mais c'est dans la réponse à certaines questions – à savoir comment s'est produite la blessure, quand, où et pourquoi – que réside la vraie solution.

La promotion de la sécurité des enfants est une responsabilité que se partagent les gouvernements, le milieu des affaires, les écoles, les organismes communautaires et les parents. Ces secteurs conjuguent leurs efforts pour mettre en place des lois, des codes et des normes s'appliquant aux divers produits mis sur le marché et aux divers milieux de vie, et ainsi assurer un environnement non dangereux pour les enfants canadiens.

Épanouissement de l'enfant

Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

Convention sur les droits de l'enfant, Article 31(1)

En adoptant des mesures législatives sur le travail des enfants, vers le milieu du dix-neuvième siècle, le Canada a reconnu officiellement le droit de l'enfant à être protégé contre l'exploitation économique ou financière. Ces premières lois reconnaissaient implicitement le fait que le jeu et les loisirs sont d'importants éléments de l'épanouissement de l'enfant et des facteurs décisifs de sa croissance sociale, physique et psychologique.

Plus la société canadienne s'est urbanisée, plus elle s'est dotée d'une infrastructure complexe qui favorise les occasions de loisirs. On encourage le jeu spontané et libre en mettant à la disposition de l'enfant des jouets d'intérieur, des terrains de jeu et des parcs municipaux. L'enfant peut se livrer également à des activités plus structurées grâce aux groupes de jeu, aux prématernelles, aux groupes de parents, aux coopératives et aux programmes communautaires.

Des organismes comme les clubs d'enfants et d'adolescents, les Scouts et les Guides, les Cercles 4-H, le YMCA ou le YWCA contribuent eux aussi à l'organisation de loisirs sécuritaires en offrant des programmes complets d'activités sociales, sportives et récréatives.

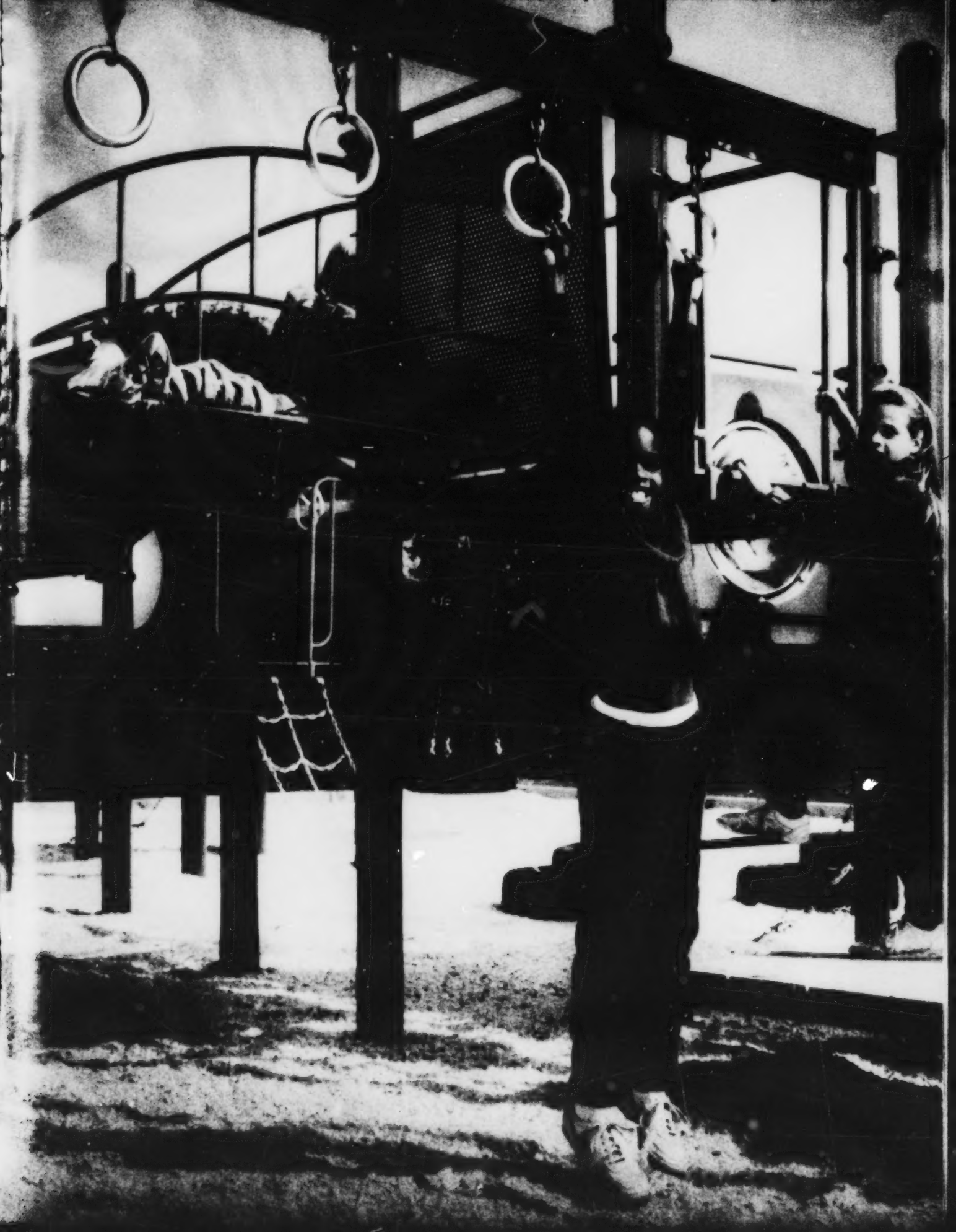

Dans les garderies agréées, des règlements assurent qu'une partie de la journée de l'enfant est consacrée à l'activité physique et au loisir. Parallèlement, dans les écoles élémentaires, il est obligatoire d'offrir aux élèves des programmes d'éducation physique et de leur accorder des moments de détente. À ces activités quotidiennes viennent s'ajouter les nombreux sports récréatifs auxquels l'enfant est libre de s'adonner et qui lui sont offerts gratuitement par l'école ou par les associations communautaires.

Vers la fin des années soixante, l'intérêt suscité par la question de la condition physique des écoliers et étudiants canadiens a abouti à la création du programme Jeunesse Canada en forme. Ainsi, à l'école, plus d'un million de jeunes Canadiens et Canadiennes s'efforcent chaque année de dépasser diverses normes de performance athlétique et physique. Plus de vingt-deux millions de jeunes ont participé au programme depuis sa création.

Garçons et filles s'adonnent à une gamme variée d'activités. L'importance croissante accordée à l'acquisition de compétences athlétiques qui puissent être exercées la vie durant a popularisé la bicyclette, la natation, le jogging, le squash, le ski, le tennis et, depuis quelques années, les exercices aérobiques, la danse et les activités de plein air.

Les sports d'équipe traditionnels, comme le soccer, le football, le basket-ball et le hockey, n'en sont pas moins pratiqués couramment, surtout par les garçons. Quant au sport de compétition, il a connu une certaine évolution et réserve désormais une grande place à la notion d'« esprit sportif », selon laquelle le sport doit être pratiqué avant tout pour le plaisir personnel et social, et non pas uniquement par désir de gagner.

Aujourd'hui, on encourage les enfants à pratiquer le sport autant parce qu'il développe l'estime de soi, fait croître le sentiment d'appartenance grâce aux possibilités d'interaction sociale qu'il offre, et permet de se sentir en contrôle de sa vie que pour ses effets positifs sur le bien-être physique. Voilà tout un changement par rapport à l'idée qu'on se faisait auparavant de l'exercice, à savoir une activité essentiellement mécanique favorisant l'épanouissement physique de l'enfant. L'approche plus holistique aujourd'hui préconisée met l'accent sur la santé totale et l'épanouissement total de la personne.

En dépit de la somme d'efforts déployés et du grand nombre d'occasions suscitées pour que les enfants s'adonnent à l'activité physique et aux loisirs, leur niveau de condition physique accuse un fléchissement certain lors du passage à l'adolescence. Dès la préadolescence, un certain nombre de nouveaux facteurs apparaissent et font diminuer le niveau de condition physique – travail à temps partiel, petit nombre des programmes obligatoires d'éducation physique dans les écoles, augmentation du nombre d'heures passées devant la télévision et socialisation avec les pairs.

L'état de bien-être mental et social de l'enfant a autant d'influence sur sa vie que sa santé physique.

Les enfants qui ont été entourés et soutenus dans leur enfance tendent à entourer et à soutenir à leur tour leurs enfants. Et les adultes qui sont adéquatement soutenus lorsqu'ils deviennent parents sont davantage en mesure d'assurer à leurs enfants un milieu sécurisant, propice au développement de l'estime de soi, de l'autonomie et de la confiance en soi.

Il est par contre certaines tensions auxquelles doivent faire face tous les enfants de la société – des tensions qui ont sans doute leur origine dans la rapidité avec laquelle se produisent certains changements sociaux, que ce soit dans le système des valeurs, la technologie, l'économie ou la composition de la famille. De leur côté, les milieux autochtones et multiculturels, particulièrement les réfugiés et les immigrants, sont exposés au stress supplémentaire du choc de cultures.

La transition de l'enfance à l'âge adulte est marquée, pour l'enfant, par de rapides changements. Beaucoup d'enfants réussissent à passer d'un stade à l'autre avec aisance, tandis que d'autres rencontrent des écueils.

Au nombre de ces écueils, il faut compter les troubles mentaux et les suicides. Au Canada, le suicide est la deuxième cause de décès chez les adolescents et adolescentes et représente 15 p. 100 de tous les décès. Les jeunes hommes se suicident plus souvent, mais les jeunes femmes essaient plus souvent de se suicider. On doit relever particulièrement la forte incidence de suicide chez les enfants et les adolescents autochtones. De 1980 à 1984, le taux de suicide chez les jeunes autochtones âgés entre dix et dix-neuf ans était sept fois supérieur à la moyenne canadienne pour le même groupe d'âge.

Il convient toutefois de souligner que la plupart des enfants originaires de milieux familiaux stressants ou héritiers d'un passé troublé réussissent à surmonter leurs problèmes. Il est donc possible de réduire les troubles mentaux et psychologiques et les habitudes autodestructrices d'une personne en intervenant suffisamment tôt dans sa vie et en lui enseignant dès l'enfance et l'adolescence les techniques qui lui permettront de relever les défis de l'existence. C'est dans cette optique que le gouvernement du Canada s'attaque à une habitude comme la consommation de tabac, d'alcool ou de stupéfiants en cherchant à développer chez les jeunes le pouvoir de résister à la pression de groupe et celui d'exercer librement un choix sain.

Éducation

L'époque est révolue où la classe se faisait dans les écoles de rang, et les Canadiens et les Canadiennes accordent aujourd'hui beaucoup d'importance à l'instruction donnée dans un cadre systématique. À l'âge de cinq ou six ans, les petits Canadiens et Canadiennes font donc leur entrée dans le monde des salles de classe, des enseignants et des manuels scolaires, où ils devraient recevoir une instruction qui en fera des citoyens compétents et productifs. Les années scolaires coïncident avec une bonne partie des années d'apprentissage et influencent indéniablement les enfants sur les plans intellectuel et social.

On peut mesurer toute l'importance que le Canada accorde à l'éducation lorsqu'on sait qu'environ 43,5 milliards de dollars en fonds gouvernementaux et non gouvernementaux y ont été affectés en 1989-1990. De ce montant, 27,6 milliards de dollars sont allés aux écoles primaires et secondaires, 8,9 milliards aux universités, 3,6 milliards aux collèges communautaires et 3,4 milliards aux écoles de métier.

Aux termes de la Constitution, l'éducation relève de la compétence des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral fournit une aide financière substantielle aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'éducation postsecondaire; il soutient la création de programmes d'éducation travail-études et, enfin, par le truchement de ses programmes de perfectionnement, il contribue aux programmes de formation professionnelle des adultes. Le gouvernement fédéral a aussi la responsabilité de certains groupes en matière d'éducation. Par exemple, le ministère de la Défense nationale offre au Canada et à l'étranger des programmes d'études au personnel des Forces armées et aux personnes à leur charge. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'occupe de l'éducation des enfants indiens à l'intérieur des réserves et le ministère du Solliciteur général veille à la formation scolaire et professionnelle des détenus dans les pénitenciers fédéraux.

Même si les provinces et les territoires ont chacun leur système scolaire, des mécanismes de consultation entre les provinces ont été institués, dont le Conseil des ministres de l'éducation du Canada, grâce auxquels les provinces et les territoires peuvent discuter des questions qui les intéressent mutuellement et travailler ensemble à la mise en place d'activités aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire. Le Conseil s'intéresse aussi à des questions qui touchent le gouvernement fédéral, notamment l'éducation postsecondaire et l'usage dans les écoles des deux langues officielles du Canada, le français et l'anglais. Parmi les nombreux secteurs d'intérêt du Conseil, mentionnons la coordination de projets susceptibles d'améliorer l'accessibilité et l'homogénéité de l'information sur l'éducation.

Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :
a) ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;
b) ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;
c) ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;
d) ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
e) ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

Convention sur les droits de l'enfant, Article 28(1)

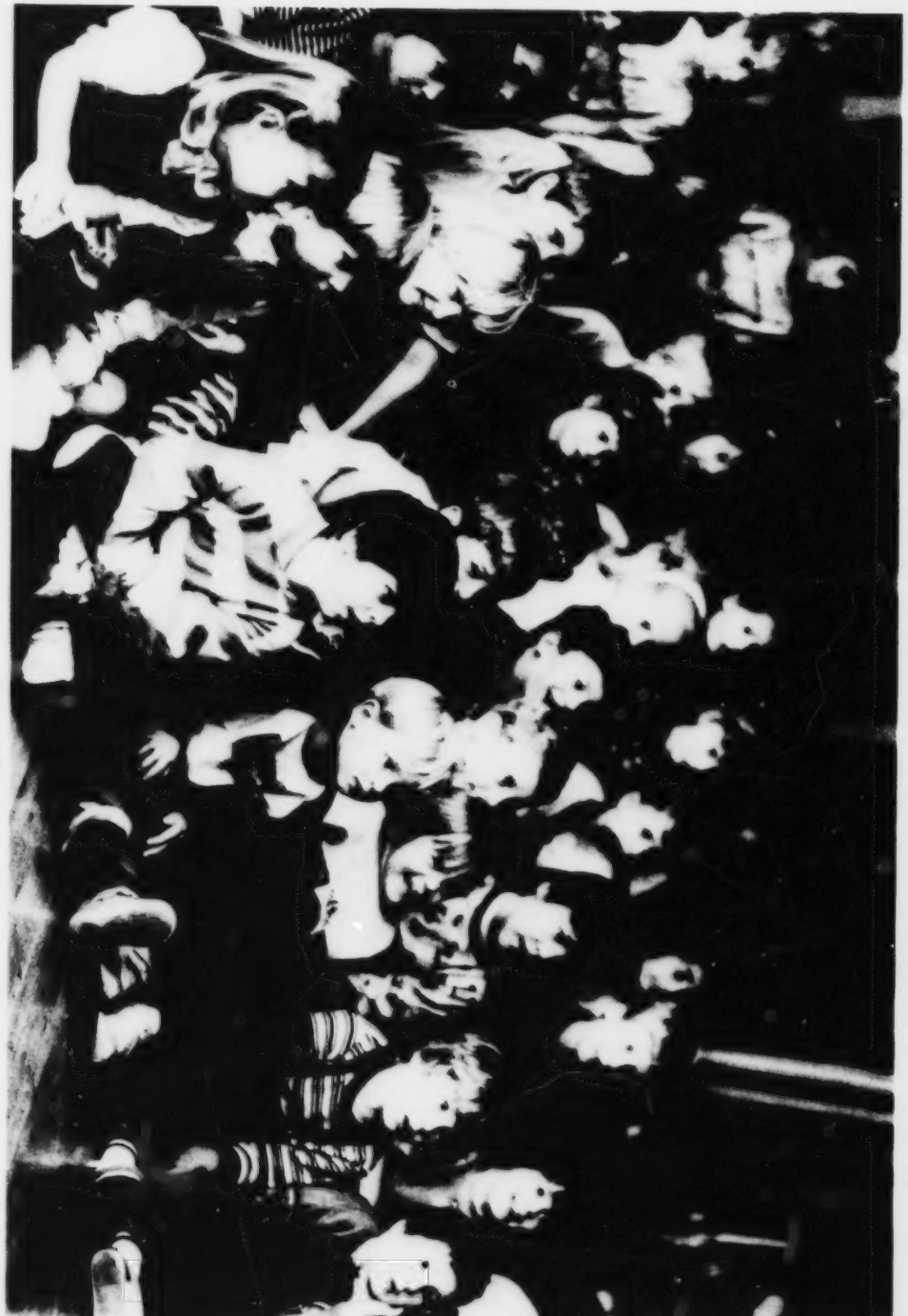

En 1989-1990, plus de cinq millions d'élèves ont fréquenté les écoles primaires et secondaires canadiennes. Ils ont été éduqués par 280 000 enseignants et enseignantes dans plus de 15 000 écoles primaires et secondaires relevant de 880 conseils scolaires publics et privés. Même si le nombre d'étudiants et d'étudiantes dans les écoles canadiennes a légèrement fléchi au cours des années soixante-dix et quatre-vingts, tout indique que les années quatre-vingt-dix verront une augmentation du nombre d'inscriptions.

En 1987-1988, 94 p. 100 des enfants canadiens étaient inscrits dans le système scolaire public, tandis que 6 p. 100 fréquentaient des écoles privées ou fédérales.

Effectifs scolaires totaux selon le genre d'école, Canada, 1987-1988

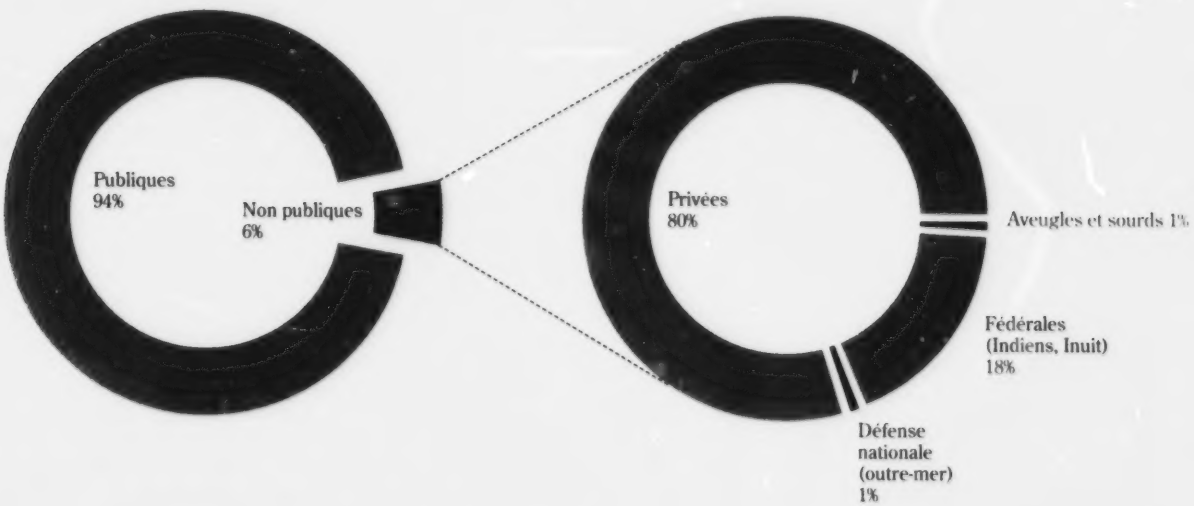

Source : Effectifs des écoles primaires et secondaires, 1987-1988, Statistique Canada, no 81-210 au catalogue.

Évolution des besoins

Les enfants canadiens d'aujourd'hui vivent dans une société bien différente de celle de leurs parents et de leurs grands-parents. Par surcroît, le système d'éducation ne cesse d'évoluer afin de répondre aux besoins futurs.

En même temps, les écoles offrent aujourd'hui des services qui, autrefois, n'étaient pas considérés du domaine scolaire. Depuis que les écoles offrent des services de garde avant et après les heures de classe à l'intention des enfants des parents qui travaillent et qu'elles inscrivent différentes activités de santé publique et d'habitudes de vie dans les programmes d'études, leur rôle a pris beaucoup d'ampleur.

La définition et les objectifs de l'éducation s'étant élargis, il est fréquent de voir d'autres intervenants participer au processus éducatif. La collaboration nouvelle qui s'est instaurée entre les différents paliers de gouvernement, les établissements d'enseignement, les associations et le secteur privé se traduit par des activités scolaires qui portent sur des sujets comme la drogue et l'alcool, les rapports interculturels, les stéréotypes sexuels dans les écoles et le matériel pédagogique, l'alphabétisation, la sexualité, l'abandon des études, la transition entre les études et le travail.

Dans les écoles canadiennes, on encourage aujourd'hui les jeunes à examiner leurs options de carrière beaucoup plus tôt qu'avant. À cette fin, différents programmes sont instaurés pour mieux faire connaître aux étudiants et étudiantes le monde du travail et la scolarité exigée pour atteindre des buts bien précis.

Environ 30 p. 100 des élèves du secondaire au Canada, bon nombre venant de familles à faible revenu, abandonnent les études avant d'avoir obtenu leur diplôme et limitent ainsi leurs qualifications et leurs perspectives d'emploi. Cherchant directement à répondre aux besoins de ces jeunes et à ceux des étudiants et étudiantes qui risquent le plus de suivre leur exemple, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministre d'État à la Jeunesse et Emploi et Immigration Canada, vient de mettre sur pied le « Projet national d'incitation à la poursuite des études » au coût de 296,4 millions de dollars. En sensibilisant le public, en mobilisant ses partenaires dans la collectivité et en mettant en œuvre des programmes et des services de main-d'œuvre destinés aux jeunes dans les écoles, le gouvernement espère corriger certains des facteurs qui poussent les jeunes à abandonner leurs études avant d'être préparés à réaliser leur plein potentiel personnel et professionnel.

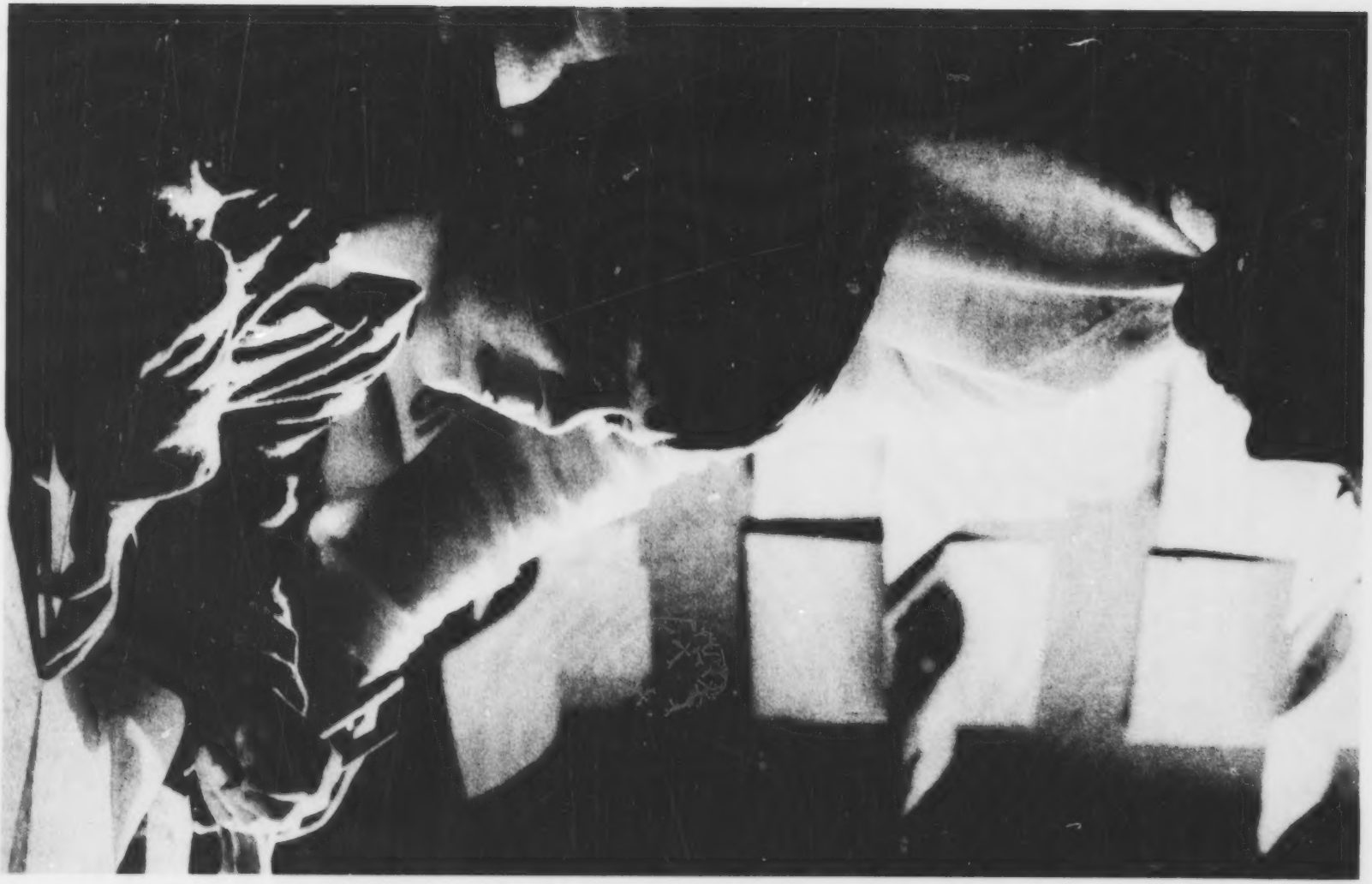

Le Canada déplore le fait que les jeunes qui décrochent tôt de l'école lisent et écrivent beaucoup moins bien que ceux qui ont en poches leur diplôme d'études secondaires. Bien que la majorité des enfants canadiens apprennent les rudiments de la lecture et des mathématiques au début du primaire, beaucoup n'intègrent pas la lecture dans leurs activités de tous les jours. On cherche donc davantage à encourager les jeunes à s'adonner à la lecture, tant pour apprendre que pour se distraire.

Les méthodes d'enseignement ont aussi évolué. Dans de nombreuses écoles, les enfants peuvent apprendre à leur propre rythme grâce à une approche axée sur l'apprenant, qui tient compte des capacités individuelles au moyen de stratégies pédagogiques individualisées.

Des programmes sont aussi offerts aux enfants ayant des besoins spéciaux, que ces besoins découlent d'une incapacité physique, d'un trouble d'apprentissage ou d'un talent intellectuel, artistique ou athlétique exceptionnel. La plupart des enfants ayant des besoins spéciaux sont intégrés aux groupes réguliers ou, encore, sont regroupés dans une classe spéciale à l'intérieur d'une école régulière. Ainsi, les élèves deviennent plus attentifs aux besoins et au potentiel de ceux qui sont désavantagés.

Le programme d'études des écoles canadiennes a beaucoup changé ces dernières années : à l'enseignement des matières de base comme la lecture, l'écriture et l'arithmétique se greffe maintenant l'apprentissage de techniques de communication, de résolution de problèmes et de calcul. Les programmes scolaires comprennent aussi un volet de la promotion de la santé mentale et physique de l'enfant, en accordant plus d'importance à la condition physique, à la saine alimentation et à la sécurité, et en favorisant une plus grande interaction entre les écoles et les organismes de service social.

Si on compare la salle de classe d'aujourd'hui à celle d'il y a dix ans, l'élément le plus nouveau est l'addition de micro-ordinateurs. L'utilisation d'ordinateurs en tant qu'outils pédagogiques gagne rapidement du terrain chez les enseignants et les élèves. L'entrepreneurship, les sciences et la technologie prennent aussi plus d'importance, en partie à cause de la nécessité pour le Canada d'accroître la compétence technologique de sa main-d'œuvre s'il veut demeurer un concurrent fort sur les marchés mondiaux. Parallèlement, on encourage les jeunes filles à étudier en sciences, en mathématiques et en technologie pour aider à préparer l'avenir, même si elles ne sont pas encore aussi nombreuses que leurs collègues masculins dans ces disciplines.

Reconnaissant le pouvoir qu'a l'éducation de transformer les valeurs et les orientations, de nombreux conseils scolaires ajoutent les études environnementales à leurs programmes de cours obligatoires. Comme l'a préconisé l'UNESCO, on reconnaît désormais que l'éducation sur l'environnement doit être intégrée à tous les niveaux des études, plutôt que d'être simplement un ajout aux programmes existants.

Parmi les avances notables que l'on peut attribuer au système canadien d'éducation, soulignons le fait de donner aux jeunes les compétences qui leur permettent de fonctionner dans les deux langues officielles du Canada.

En 1987-1988, la participation des enfants de l'extérieur du Québec à un programme de langue seconde s'élevait à 19,1 p. 100 au niveau préélémentaire et passait à 86,2 p. 100 au niveau de la sixième année.

Taux de participation dans les programmes d'apprentissage de la langue seconde, par année*, Canada, 1987-1988

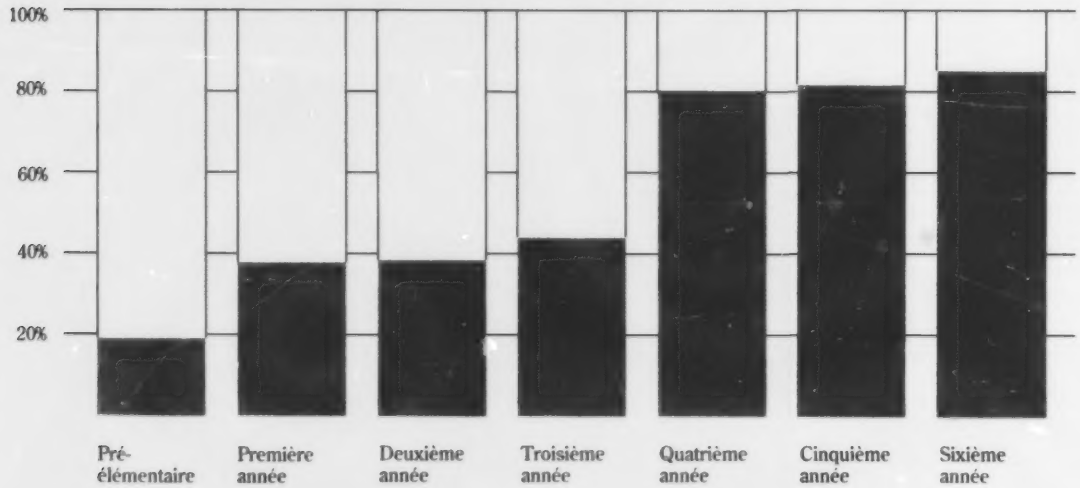

* Les données pour le Québec sont exclues, l'anglais y étant obligatoire dans le programme scolaire francophone.

Source : Langues de la minorité et langue seconde dans l'enseignement aux niveaux élémentaire et secondaire, 1987-1988, Statistique Canada, no 81-257 au catalogue.

Les programmes d'enseignement des langues ancestrales gagnent aussi en popularité. En 1988-1989, plus de 130 000 jeunes apprenaient, en dehors des heures de classe normales, environ cinquante-cinq langues différentes dans des écoles de langues ancestrales. Des milliers d'autres écoliers étaient inscrits à des cours semblables offerts par les écoles publiques et privées un peu partout au Canada.

Les plus gros défis dans le domaine de l'éducation sont le lot des Autochtones. Même si la scolarité parmi ceux-ci s'améliore, le recensement de 1986 indique que 37 p. 100, soit le double du reste de la population canadienne, des Indiens d'origine purement amérindienne ont moins qu'une neuvième année d'études.

La prise de conscience de certains facteurs qui ont influencé cette situation a amené les Indiens à vouloir prendre en main l'éducation de leurs gens. Ce mouvement se traduit à la fois par une meilleure administration de l'éducation des enfants indiens dans les réserves et par la création de programmes scolaires mieux adaptés aux niveaux culturel et linguistique. De plus, la proportion des jeunes qui fréquentent une école gérée par leur bande est en hausse, tandis que le nombre d'enfants indiens dans les écoles provinciales et fédérales affiche une baisse correspondante.

L'intégration plus poussée de programmes mieux adaptés à la culture de la clientèle dans l'ensemble du système d'éducation et la prise en charge graduelle par les Indiens de l'éducation des leurs sont considérées comme les meilleurs moyens de donner une éducation de qualité et de réduire l'écart de scolarité qui existe entre les Indiens et la population en général. En dépit des nombreux obstacles et des vestiges du passé qui subsistent, les éducateurs indiens ont bon espoir que les intérêts des jeunes Indiens seront beaucoup mieux servis par le système d'éducation canadien dans les années à venir.

Sécurité économique

Un emploi est la meilleure source de sécurité économique au Canada et le revenu des parents est le principal moyen d'assurer la sécurité économique aux enfants. En 1988, 88 p. 100 des enfants de moins de 16 ans vivaient dans des familles dont la principale source de revenu était les gains (salaires et traitements) d'un emploi ou le revenu d'un travail indépendant.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux cherchent à maintenir un niveau de croissance économique et à offrir des possibilités d'accès à l'éducation et à la formation qui permettront aux Canadiens et aux Canadiennes de toutes les parties du pays d'avoir un emploi. Depuis 1984, 1,6 million de nouveaux emplois ont été créés au Canada, dont 80 p. 100 sont des emplois à plein temps.

Au cours des années, le Canada a élaboré un réseau de programmes qui aident les Canadiens et les Canadiennes, y compris les familles avec des enfants, à maintenir un niveau adéquat de sécurité économique. Voici certains de ces programmes :

- les allocations familiales versées par le gouvernement fédéral à un parent ou à un tuteur pour tous les enfants du Canada de moins de dix-huit ans. Le Québec verse aussi une allocation familiale supplémentaire aux familles avec des enfants;
- un crédit d'impôt remboursable pour enfants qui, par l'entremise du régime fiscal, fournit une aide en fonction du revenu aux familles ayant des enfants, en plus des allocations familiales universelles;
- un supplément au crédit d'impôt remboursable pour enfants aux familles ayant un ou des enfants de moins de sept ans;
- un crédit d'impôt non remboursable pour enfants et une déduction pour frais de garde;
- un programme fédéral d'assurance-chômage qui assure une protection du revenu aux personnes dont le travail est interrompu en raison du chômage, d'une maladie, de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, et de la retraite;
- le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec calculés en fonction des gains, qui offrent diverses prestations, y compris des paiements aux enfants de cotisants invalides ou décédés;
- un régime universel d'assurance-maladie administré et financé par les provinces et les territoires à l'aide des cotisations fédérales, qui assure à tous les Canadiens et Canadiennes une protection complète en ce qui a trait aux services hospitaliers et médicaux requis;
- les programmes et les services fédéraux et provinciaux axés sur l'emploi, qui aident les personnes à réintégrer le marché du travail et à faire partie de la population active;

Les États parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Convention sur les droits de l'enfant, Article 27(1)

- les programmes d'assistance sociale, établis par des lois et administrés par les provinces dont les frais sont partagés avec le gouvernement fédéral par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada, et qui assurent un niveau minimal de revenu à toutes les personnes admissibles, y compris les familles avec des enfants;
- un système de programmes de logement des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux, dont la plupart sont à frais partagés et qui garantissent un logement subventionné aux familles à faible revenu;
- des suppléments soumis à l'examen du revenu pour les familles avec des enfants qui sont économiquement faibles du Manitoba, du Québec et de la Saskatchewan;
- des allocations provinciales versées au Québec pour des enfants ayant des handicaps ainsi que pour les nouveau-nés et les enfants de moins de six ans.

Par le truchement de ces programmes, le Canada verse directement et indirectement chaque année des milliards de dollars pour assurer le mieux-être de ses enfants.

La plupart des enfants du Canada vivent dans des familles dont les revenus permettent d'assurer un bon niveau de vie. En 1988, le revenu moyen des familles avec des enfants de moins de dix-huit ans s'élevait à environ 47 000 $.

Distribution procentuelle des enfants de moins de 18 ans, selon le revenu familial, Canada, 1988

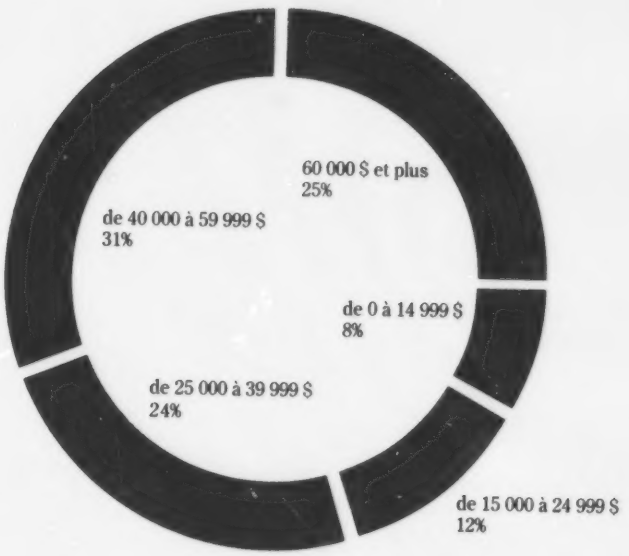

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, 1989.

En 1988, plus de la moitié (56 p. 100) des enfants de moins de dix-huit ans vivaient dans des familles dont les revenus dépassaient 40 000 $ et 80 p. 100 vivaient dans des familles dont les revenus dépassaient 25 000 $.

Le revenu moyen de la famille canadienne a sensiblement augmenté au cours des deux dernières décennies. Le montant de l'augmentation a changé selon le genre de famille (famille biparentale ou famille monoparentale), mais le revenu réel de toutes les familles a considérablement augmenté. Le revenu familial moyen des familles biparentales (indiqué en dollars de 1988 qui ont été ajustés pour tenir compte de l'inflation) a augmenté de 66,2 p. 100 entre 1967 et 1988, passant de 31 835 $ à 52 912 $. Le revenu moyen des familles monoparentales ayant un parent de sexe masculin avec des enfants était de 26 398 $ en 1967 et de 41 037 $ en 1988, soit une augmentation réelle de 55,5 p. 100. Le revenu moyen réel des familles monoparentales ayant un parent de sexe féminin avec des enfants a augmenté de 26,9 p. 100 et a passé de 18 609 $ en 1967 à 24 125 $ en 1988. Puisque de plus en plus de femmes ont, depuis les deux dernières décennies, intégré la population active, on constate la présence d'un deuxième revenu dans le ménage et, par conséquent, une amélioration de la sécurité économique des familles avec des enfants.

La plupart des enfants canadiens jouissent d'une certaine sécurité sur le plan économique. Cependant aussi, un grand nombre d'entre eux vivent dans des familles à faible revenu. Il n'existe pas de seuils de pauvreté officiels au Canada. Les seuils de faible revenu établis par Statistique Canada représentent une mesure qui est utile pour suivre au cours des années les tendances relatives à l'incidence de faible revenu et pour comparer les taux de faible revenu parmi les différents groupes du Canada. Les seuils de faible revenu reflètent les schèmes de consommation des familles canadiennes : celles qui dépensent en moyenne 58,5 p. 100 ou plus de leur revenu en nourriture, en vêtements et en logement sont considérées comme des familles à faible revenu. Les seuils de faible revenu varient selon la taille de la famille et de la communauté. Par exemple, le seuil de faible revenu pour une famille de quatre personnes qui habite dans une région de 500 000 habitants ou plus était de 23 528 $ en 1988.

L'information sur les enfants vivant dans des familles à faible revenu qui est fournie dans le présent rapport se fonde sur les seuils de faible revenu en 1978 de Statistique Canada ajustés en fonction de la conjoncture de 1988. Les données ont trait aux enfants de moins de seize ans, sauf indication contraire.

En 1988, 875 000 enfants, ou un enfant sur six, vivaient dans des familles à faible revenu. Les enfants représentaient un quart (26,3 p. 100) de la population totale à faible revenu du Canada. Les enfants vivant dans des familles à faible revenu sont plus susceptibles d'avoir des troubles de développement, comme la prématurité et le faible poids à la naissance, le décès durant la petite enfance, les anomalies de croissance, la malnutrition, le manque d'estime de soi, les troubles de comportement, les problèmes d'apprentissage et des possibilités moins grandes en ce qui a trait aux loisirs et à l'épanouissement culturel.

Ces dernières années, le Canada a connu une diminution du nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu, une tendance qui reflète l'amélioration de l'économie. Le nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu s'est accru durant la première moitié des années quatre-vingts avec l'augmentation du taux de chômage pendant la récession de 1981-1982. Depuis 1984, la relance économique a fait passer le pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu de 20,1 p. 100 de tous les enfants en 1984 à 15,4 p. 100 en 1988. Il y avait 259 000 enfants de moins vivant dans des familles à faible revenu en 1988 qu'en 1984.

Incidence de faible revenu chez les enfants de moins de 16 ans, et taux national de chômage, de 1980 à 1988

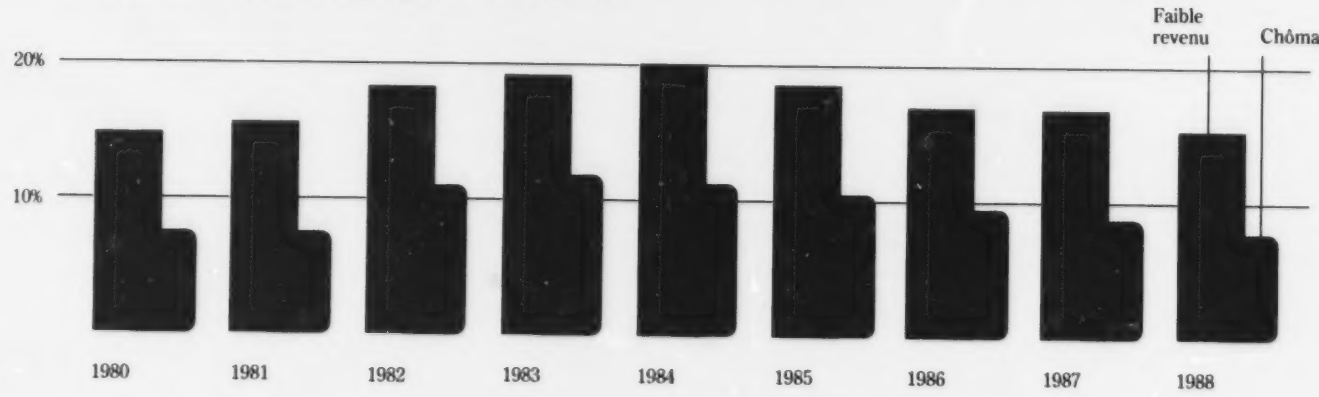

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la population active, diverses années.

De tous les enfants du Canada, les enfants autochtones sont les plus susceptibles de vivre sous les seuils de faible revenu. Ils sont en effet deux fois plus susceptibles de vivre dans des familles à faible revenu que les autres enfants. Une étude du ministère des Affaires indiennes et du Nord (faite d'après le recensement de 1986) a révélé que, en 1985, 38,8 p. 100 des enfants autochtones de moins de dix-huit ans vivaient dans des familles à faible revenu par comparaison à 18,8 p. 100 des enfants non autochtones.

Plusieurs facteurs déterminent la probabilité d'un faible revenu pour les enfants, y compris le genre de famille où ils vivent et le niveau de scolarisation du chef de famille.

Les enfants de familles biparentales sont beaucoup moins susceptibles de vivre dans des familles à faible revenu que les enfants de familles monoparentales. En 1988, 9,8 p. 100 de tous les enfants de familles biparentales vivaient sous les seuils de faible revenu par comparaison à 58 p. 100 des enfants de familles monoparentales.

En 1988, parmi les familles monoparentales, les enfants de familles ayant un chef masculin étaient moins susceptibles de vivre dans des familles à faible revenu que les enfants de familles ayant un chef féminin. Le taux de faible revenu était de 30,8 p. 100 pour les enfants de familles monoparentales ayant un chef masculin et de 61,7 p. 100 pour les enfants de familles monoparentales ayant un chef féminin.

Incidence de faible revenu chez les enfants de moins de 16 ans, par genre de famille, 1988

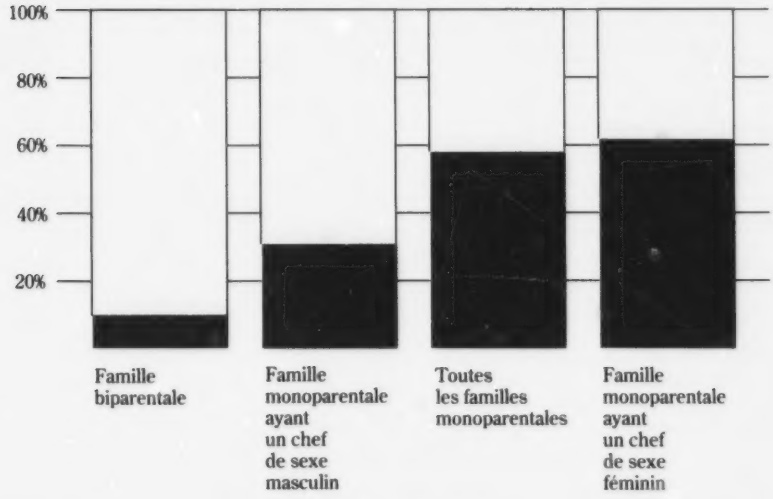

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, 1989.

Le faible revenu est étroitement lié à la sous-scolarisation. Plus le niveau de scolarisation atteint par le chef d'une famille avec des enfants est élevé, moins les risques de vivre dans une famille à faible revenu sont élevés.

En 1987, 9,1 p. 100 des enfants de famille dont le chef détenait un diplôme universitaire ou collégial vivaient sous les seuils de faible revenu par comparaison à 27 p. 100 des enfants de familles dont le chef avait moins qu'une 9e année d'études.

Même si la plupart des enfants canadiens jouissent d'une certaine sécurité sur le plan économique, les Canadiens et les Canadiennes reconnaissent qu'encore beaucoup trop d'enfants vivent dans des familles à faible revenu. Le Canada continue à chercher à assurer une sécurité économique à tous les enfants. Ses politiques sociales et économiques réduisent sans arrêt le nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu.

Incidence de faible revenu chez les enfants de moins de 16 ans, par niveau de scolarisation du chef de famille, 1987

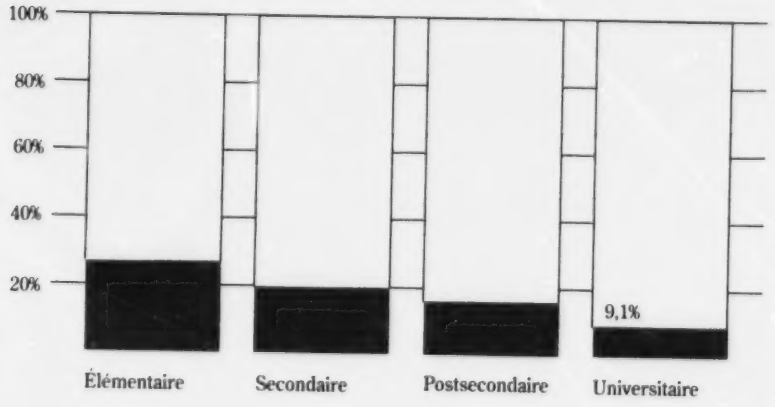

Source : Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs, 1988.

Soins, soutien et protection

Soin des enfants

Au Canada, ce sont avant tout aux parents qu'incombe la responsabilité de prendre soin des enfants et de bien les élever. Cependant, au cours des dernières années, les nouvelles structures familiales et la présence de plus en plus grande des femmes sur le marché du travail font qu'il devient de plus en plus difficile d'assumer cette responsabilité sans l'aide de la société. Les services de garde d'enfants, où moyennant un tarif horaire ou journalier une personne autre qu'un parent assure les soins primaires dont l'enfant a besoin, sont devenus de plus en plus nécessaires au fur et à mesure que les parents, surtout les parents seuls, doivent chercher à trouver un équilibre entre leurs responsabilités familiales et professionnelles. Il est donc essentiel que ces services soient abordables, accessibles et de qualité élevée.

En vertu de la Constitution, la prestation de services de garde d'enfants relève de la compétence des provinces et des territoires. Certaines provinces ont délégué cette responsabilité aux municipalités.

On trouve à l'heure actuelle au Canada un vaste éventail de services de soutien qui répondent aux besoins et aux préférences des parents canadiens. La garde d'enfants est assurée par des organismes agréés et autres. Les gouvernements provinciaux et territoriaux régissent les garderies agréées qui sont tenues de respecter les normes provinciales et territoriales dans des domaines tels que la santé et la sécurité, la taille du groupe, l'espace disponible et le ratio enfants-personnel. Les garderies et les services de garde en milieu familial exploités par des organismes et des particuliers dans un but lucratif ou non lucratif font partie de cette catégorie. Le secteur de services de garde d'enfants non reconnus n'est pas soumis aux règlements gouvernementaux. Il s'agit habituellement d'amis, de proches parents, de bonnes d'enfants, de voisins et de gardiennes.

Depuis 1973, année où le Centre national d'information sur la garde d'enfants a commencé à publier des statistiques sur le nombre de places disponibles dans des garderies agréées fonctionnant à plein temps au Canada, il y a eu chaque année, à quelques exceptions près, une augmentation de 10 à 16 p. 100 du nombre de places disponibles. Les garderies agréées offrent actuellement 298 083 places.

La disponibilité de services de garde d'enfants agréés varie selon l'âge de l'enfant. Comme par le passé, la plupart des places en garderie sont réservées aux enfants de trois à six ans. Cette catégorie représente maintenant 61 p. 100 de l'ensemble des places en garderie. En 1989, environ 13 p. 100 des places en garderie étaient réservées aux enfants âgés de moins de trois ans. Le nombre de programmes de garde après les heures de classe a augmenté considérablement et constitue maintenant 25 p. 100 de l'ensemble des places en garderie.

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.

Convention sur les droits de l'enfant, Article 18(3)

Les gouvernements provinciaux et territoriaux financent les services de garde d'enfants selon les circonstances et les priorités propres à chacun. Le gouvernement fédéral contribue également au financement de la garde d'enfants. Par le biais du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), le gouvernement fédéral partage les dépenses admissibles des gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de services de garde des enfants provenant de familles à faible revenu. On estime que, en 1989-1990, le gouvernement fédéral a dépensé par l'entremise du RAPC 240 millions de dollars pour la garde d'enfants. En vertu de la déduction pour frais de garde d'enfants prévue par le régime fiscal, les familles peuvent déduire de leur revenu annuel jusqu'à un maximum de 4 000 $ par enfant âgé de moins de sept ans (et par enfant ayant des besoins spéciaux) et de 2 000 $ par enfant âgé de sept à quatorze ans à titre de dépenses de garde d'enfants liées à l'occupation d'un emploi et pour lesquelles elles ont des reçus. De plus, on finance à partir de la Caisse d'aide aux projets en matière de garde des enfants les travaux de recherche et de développement liés à des méthodes innovatrices dans le domaine de la prestation de services de garde au Canada. Le gouvernement fédéral s'est d'ailleurs engagé à mettre sur pied un programme national de garde d'enfants d'ici 1993.

D'autres politiques gouvernementales portent également sur l'aide aux parents et aux familles au Canada. Les mesures législatives provinciales, territoriales et fédérales assurent à chaque femme le droit d'avoir au moins dix-sept semaines de congé de maternité non payé. Dans les faits, de telles mesures garantissent à une femme qu'elle pourra reprendre son travail après un congé autorisé accordé pour donner naissance à un enfant. Le *Code canadien du travail* prévoit que les employés du gouvernement fédéral qui doivent assurer des soins à des enfants nouveaunés ou nouvellement adoptés ont droit à une période supplémentaire de congé autorisé non payé pouvant aller jusqu'à vingt-quatre semaines. (La plupart des employés au Canada sont assujettis aux lois provinciales. Les fonctionnaires fédéraux ont droit à un congé parental régi par des lois distinctes ou par des conventions collectives.)

De plus, le programme national d'assurance-chômage (AC) prévoit des prestations de maternité et d'adoption. Les femmes admissibles (et les pères dans certaines circonstances) peuvent recevoir jusqu'à quinze semaines de prestations de maternité pouvant atteindre jusqu'à un maximum de 60 p. 100 de la moyenne de leurs gains assurables hebdomadaires pendant qu'elles sont absentes du travail. De plus, le régime d'assurance-chômage prévoit l'octroi de prestations d'adoption pendant un maximum de quinze semaines à l'un ou à l'autre des parents qui viennent d'adopter un enfant et qui désirent demeurer à la maison pour en prendre soin. On a déjà présenté au Parlement un projet de loi visant à prolonger la durée de ces prestations.

D'autres travailleuses et travailleurs canadiens peuvent être admissibles à d'autres formes de congé de maternité, de congé parental ou à de prestations selon les politiques des employeurs ou les conventions collectives conclues entre les parties patronale et syndicale. De plus, certains employeurs aident leurs employés à assumer leurs responsabilités en matière de garde d'enfants en accordant des horaires de travail souples ou des services de garde en milieu de travail, ou en recommandant aux employés de bons services de garde.

Enfants handicapés

En 1986-1987, environ un enfant sur vingt demeurant dans un foyer ou dans un établissement spécialisé était atteint d'une forme quelconque d'invalidité. Le taux était légèrement plus élevé chez les garçons (5,7 p. 100) que chez les filles (4,7 p. 100). Le taux global le plus élevé (7,3 p. 100) touchait les garçons âgés entre cinq et neuf ans tandis que le plus faible taux était chez les garçons de zéro à quatre ans (3,2 p. 100). Le dernier groupe d'âge était le seul où le taux chez les filles (3,7 p. 100) était supérieur à celui chez les garçons. La plupart des enfants handicapés vivent dans leur milieu familial.

Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.

Convention sur les droits de l'enfant, Article 23(1)

Taux d'invalidité chez les enfants âgés de moins de 15 ans, selon le groupe d'âge et le sexe, au Canada, en 1986-1987

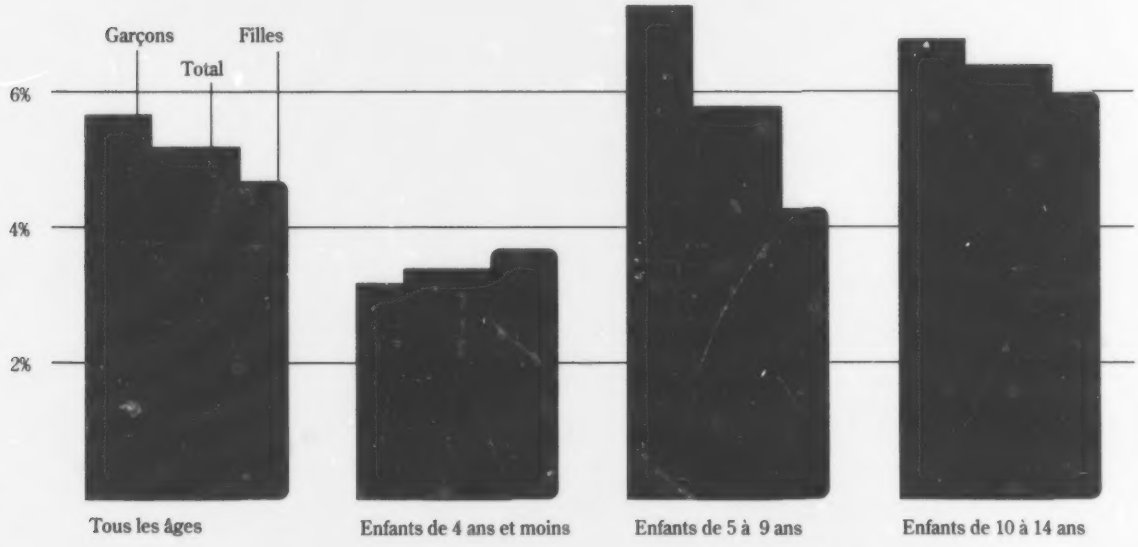

Source : Enquête sur la santé et les limitations d'activités, Statistique Canada, no 82-602 au catalogue.

Les enfants handicapés ont des besoins spéciaux découlant de leurs insuffisances sur les plans physique, mental, émotionnel, sensoriel ou psycho-moteur. Ils partagent toutefois tous le même besoin : connaître les mêmes plaisirs que les autres enfants et être actifs sur les terrains de jeu, dans les écoles, dans les camps de vacances, au sein d'équipes sportives, dans les chorales et dans les clubs auxquels ont accès tous les autres enfants.

Des efforts concertés sont faits pour donner aux enfants handicapés la possibilité d'exploiter leur plein potentiel et pour qu'ils soient vraiment encouragés à le faire. Beaucoup ont la conviction que ce n'est pas parce qu'ils sont handicapés qu'ils ne peuvent réaliser des exploits extraordinaires. Tous les Canadiens et les Canadiennes ont été inspirés par Rick Hansen qui, à l'âge de 25 ans, a réussi à faire le tour du monde en fauteuil roulant bien qu'il était paraplégique. Ce tour a été intitulé à juste raison « L'homme en mouvement ». Terry Fox qui, malgré la perte d'une jambe à cause d'un cancer, a tenté de traverser le Canada à la course, son « Marathon de l'espoir », est un autre grand exemple de courage pour les enfants canadiens. Les Olympiades spéciales offrent à de nombreux enfants handicapés la possibilité de se dépasser et de donner leur plus grande performance athlétique.

Si on leur offre les possibilités voulues, tous les enfants handicapés peuvent relever des défis immenses. Ils n'attendent que la chance d'être intégrés, en d'autres mots de jouer et d'apprendre comme les autres enfants canadiens. Leurs besoins varient. Beaucoup d'enfants ont besoin d'appareils spécialisés pour les aider à se déplacer et à mieux communiquer. D'autres ont besoin d'aide pour acquérir les compétences de base de la parole, de la lecture et de l'écriture. D'autres, encore, ont besoin d'aide pour s'adapter à la vie en salle de classe ou pour apprendre à vivre en harmonie avec leurs pairs.

Dans une certaine mesure, l'intégration peut se concrétiser par l'adoption de lois qui donnent à tous les enfants, y compris les enfants handicapés, le droit à une pleine participation à la vie sociale. C'est dans cette perspective que les lois provinciales permettent aux enfants qui ont des besoins spéciaux de fréquenter des écoles régulières.

L'adoption de normes, tout particulièrement dans les codes nationaux du bâtiment, qui exigent que les édifices publics et leur infrastructure soient aménagés pour assurer un accès facile aux personnes handicapées, favorise également leur intégration. Il faut modifier à cette fin les bordures de trottoir, les escaliers, les entrées étroites, les poignées de porte difficiles à tourner et les boutons d'ascenseur trop élevés qui rendent la vie difficile, voire même impossible, aux enfants atteints d'un handicap physique.

Les familles qui ont des enfants handicapés peuvent obtenir des fonds pour les aider à défrayer les coûts d'aménagement du domicile pour répondre aux besoins spéciaux de l'enfant handicapé. De plus, les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux contribuent au

financement des travaux de transformation des écoles, des bibliothèques, des centres sportifs, des piscines et d'autres installations publiques pour que les enfants aux prises avec des difficultés physiques de même que les personnes âgées et les tout-petits puissent participer activement à la vie communautaire.

Puisque la plupart des enfants handicapés au Canada vivent à la maison avec leurs parents, divers services sont offerts directement aux familles. Les enfants peuvent recevoir une formation à la maison en matière d'aptitudes à la vie quotidienne, par exemple manger, faire sa toilette et communiquer. Des services de counseling aident les enfants et les membres de leur famille à surmonter le stress émotionnel. Des services de relève donnent aussi aux familles l'occasion de se reposer. Les gouvernements provinciaux offrent des programmes qui fournissent l'équipement nécessaire ou l'aide financière requise pour payer les coûts liés au handicap d'un enfant tandis que le gouvernement fédéral accorde une aide indirecte par le truchement de crédits d'impôt.

En dépit de la gamme des services déjà en place, certains enfants ont encore des besoins multiples et complexes. Il faut en effet trouver des solutions innovatrices pour aider les enfants qui vivent en milieu rural, les enfants handicapés de façons multiples, les enfants dont les besoins spéciaux peuvent être difficiles à identifier (par exemple, les enfants ayant des difficultés d'apprentissage) et les enfants pour qui les services traditionnels ne sont pas appropriés en raison de leur différence ethnique ou culturelle.

Le Canada s'est penché sur certains des besoins des personnes handicapées en créant le Secrétariat de la condition des personnes handicapées et le Comité permanent sur la condition des personnes handicapées. En signant la *Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant*, le Canada a pris l'engagement de promouvoir chez les enfants handicapés la dignité, l'estime de soi et la participation active à la vie communautaire.

Protection de l'enfant

Les États parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

Convention sur les droits de l'enfant, Article 3(2)

Les parents ont une obligation morale et un devoir légal de protéger leurs enfants, d'en prendre soin et de subvenir à leurs besoins.

Tous les parents veulent donner à chacun de leurs enfants les meilleurs soins qui soient, mais certains d'entre eux ont de la difficulté à jouer leur rôle parental en raison d'un stress causé par des difficultés financières, une maladie ou une invalidité, un échec définitif du mariage, un décès dans la famille ou des problèmes au travail.

On trouve au Canada une grande variété de services d'aide aux familles en difficulté. Des organismes de service aux familles, des agences de protection de l'enfance et d'autres organismes communautaires offrent des services de counseling. Des auxiliaires familiales assurent une aide pratique en enseignant aux membres de la famille les

rudiments de la tenue de la maison tels que la préparation des repas et les soins à donner aux enfants. On estime que ces mécanismes d'aide et d'intervention aident chaque année 250 000 enfants.

D'importants efforts déployés par les Indiens, le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont permis de mettre sur pied dans les réserves des organismes d'aide à l'enfance et à la famille conçus et administrés par des Autochtones. De tels services sont plus appropriés sur le plan culturel et ils portent principalement sur la prévention et l'apport d'une aide supplémentaire aux familles. On travaille actuellement à l'élargissement et au financement de ces organismes de manière à ce que tous les enfants indiens et leur famille puissent avoir accès aux services dans les réserves.

Lorsque le stress qu'éprouvent les parents est si grave qu'il entraîne une rupture temporaire ou permanente de la famille, et lorsqu'on juge que la situation peut compromettre la sécurité et le bien-être de l'enfant ou qu'elle peut lui être nuisible, les lois prévoient que l'État assumera la responsabilité parentale de façon temporaire ou permanente. Lorsqu'on détermine la responsabilité de la garde, le principe directeur doit être l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans l'ensemble du Canada, les services de protection de l'enfance assurent aux enfants des soins de remplacement, habituellement dans des foyers nourriciers ou dans le cadre d'ententes permanentes en vue de l'adoption, afin que les enfants reçoivent tous les soins et toute l'attention dont ils ont besoin. Ces services de protection sont régis par les lois provinciales, mais le gouvernement fédéral en partage les coûts dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. En 1988-1989, le gouvernement fédéral a affecté par le truchement de ce Régime 549 millions de dollars aux services de protection de l'enfance.

Les services de protection de l'enfance protègent également les enfants qui ont été victimes de mauvais traitements. L'exploitation d'enfants ne connaît aucune limite économique, géographique et culturelle. Il s'agit d'un problème complexe qui peut inclure des formes de brutalité physique, d'exploitation sexuelle, de cruauté mentale, de négligence et d'exploitation.

Comme la plupart des victimes connaissent leur agresseur, il s'agit de situations d'abus de confiance grave, surtout pour les enfants qui ont besoin des adultes pour assurer leur bien-être physique et émotionnel. Les troubles émotionnels pouvant résulter de mauvais traitements sont aussi graves que les cicatrices laissées par la violence physique. Des données récentes permettent de croire que beaucoup d'enfants victimes de mauvais traitements risquent dans une grande proportion de devenir eux-mêmes des agresseurs.

L'exploitation d'enfants au Canada est passible de poursuites judiciaires en vertu du Code criminel du gouvernement fédéral et des lois des provinces et des territoires. Il y a eu une tendance à la criminalisation des mauvais traitements infligés aux enfants, tout particulièrement de l'exploitation sexuelle des enfants, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une réforme

du droit criminel au cours des deux dernières années. Les lois fédérales prévoient les sanctions qui varient suivant la nature de l'infraction et l'âge de la victime. Les lois provinciales sur la protection des enfants protègent les enfants à qui de mauvais traitements ont été infligés à domicile et elles prévoient que tous les cas de mauvais traitements réels ou soupçonnés feront l'objet d'une enquête et, s'il y a lieu, que les enfants seront retirés du milieu où les mauvais traitements leur ont été infligés. On offre des services de counseling et d'autres services d'aide à la plupart des enfants victimes de mauvais traitements et à leur famille.

Des efforts sont actuellement faits pour tenter de régler le problème de l'exploitation sexuelle des enfants. En 1986, le gouvernement fédéral a mis sur pied la Division de lutte contre la violence familiale qui devait en premier lieu se pencher sur le problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Elle a comme mandat de sensibiliser davantage la population au problème, d'accorder des fonds à la recherche sur le traitement et la prévention, et d'orchestrer les activités nationales dans les domaines du respect de la loi, de la justice pénale, de la santé et des services sociaux. Le Conseiller spécial auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en matière d'agression sexuelle des enfants a récemment recommandé que le gouvernement fédéral prenne d'autres mesures en vue de réduire les cas de mauvais traitements infligés à des enfants.

Tout cas d'exploitation d'enfants doit être signalé et ce, dans toutes les provinces et tous les territoires. Les enseignants, les médecins et d'autres professionnels de même que l'ensemble de la population sont tenus de signaler les cas d'exploitation d'enfants, réels ou soupçonnés, aux autorités chargées de la protection des enfants. Les lois prévoient que les enfants victimes de mauvais traitements pourront témoigner en cour sans que la personne accusée soit présente. Des programmes de formation sont offerts aux avocats et aux juges pour que l'appareil judiciaire soit plus efficace face à ce problème et pour minimiser les traumatismes qu'éprouvent les enfants qui sont appelés à témoigner. Le gouvernement fédéral, les provinces et de nombreuses associations de bienfaisance renseignent les enfants sur l'exploitation sexuelle et sur les façons de se protéger contre des situations où on pourrait leur infliger de mauvais traitements. De plus, grâce à une formation et à un enseignement spécialisés offerts au personnel de première ligne œuvrant au niveau de la justice pénale, il est maintenant plus facile d'identifier les enfants et les jeunes en péril de même que les agresseurs éventuels. Il existe d'un bout à l'autre du pays une myriade de programmes de traitement et de groupes d'entraide à l'intention des victimes, de leur famille et des infracteurs.

Les services de protection de l'enfance et les lois pénales sont des éléments importants d'un système qui tente d'assurer la sécurité des enfants. On reconnaît toutefois de plus en plus qu'il faut intervenir plus tôt dans les cas de mauvais traitements et l'objectif premier d'une vaste gamme de programmes mis sur pied d'un bout à l'autre du pays est de prévenir les mauvais traitements.

Immigration des enfants

L'esprit de la politique du Canada en matière d'immigration traduit bien toute l'importance que notre pays accorde à la famille. La politique du Canada en matière d'immigration reconnaît en effet que la famille est une unité aux fins de l'immigration et elle facilite l'immigration de la famille unifiée de même que la réunion de résidents permanents et de citoyens canadiens avec des proches parents à l'étranger.

Les enfants qui immigrent au Canada peuvent arriver en compagnie de leurs parents ou être parrainés par leurs parents déjà installés au pays. Dans un cas comme dans l'autre, l'admission se fonde uniquement sur le lien de parenté, et l'enfant n'est pas soumis au processus minutieux de sélection si ce n'est qu'il doit se conformer aux normes en matière de santé publique et de sécurité. Au cours de la dernière décennie, les familles (conjoints, parents et personnes à charge) qui accompagnent le requérant ou qui sont parrainées ont constitué environ 60 p. 100 du nombre total d'immigrants arrivant au Canada chaque année.

. . . toute demande faite par un enfant ou ses parents en vue d'entrer dans un État partie ou de le quitter aux fins de réunification familiale est considérée par les États parties, dans un esprit positif, avec humanité et diligence.

Convention sur les droits de l'enfant, Article 10(1)

Enfants ayant besoin d'une famille

Les enfants qui sont devenus orphelins ou qui ont été abandonnés peuvent immigrer au Canada. De nombreux Canadiens et Canadiennes désirent adopter ces enfants et certains organismes non gouvernementaux sont prêts à parrainer leur réinstallation. Tel que le prévoit la convention internationale, la politique du Canada est de n'autoriser l'adoption d'un enfant étranger que si celle-ci sert l'intérêt supérieur de l'enfant.

En 1986, en réponse à l'intérêt de plus en plus grand accordé au sort des enfants abandonnés ou orphelins, l'Assemblée générale des Nations Unies a publié la *Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international*. En 1989, ces principes ont été intégrés à la *Convention sur les droits de l'enfant*.

Le gouvernement du Canada mène un certain nombre de projets qui respectent l'esprit et l'intention des principes des Nations Unies. Le Bureau national d'adoption de Santé et Bien-être social Canada, qui a vu le jour en 1975, assure aux provinces et aux territoires des services de coordination et de consultation relativement aux adoptions internationales et participe activement à la mise sur pied de programmes d'adoption internationale permanents avec les gouvernements ou des organismes approuvés d'autres pays. Le Bureau aide également à placer de nombreux enfants venant de pays avec lesquels le Canada n'a établi aucun programme d'adoption.

De plus, le Canada s'est joint à l'Organisation internationale pour les migrations qui s'occupe du transfert organisé de réfugiés, de personnes déplacées et d'autres personnes forcées de quitter leur pays ainsi que du transfert d'enfants orphelins ou abandonnés.

De plus, le Canada participe activement aux travaux d'harmonisation du droit international privé, menés sous les auspices de la Commission spéciale de la Conférence de La Haye de droit international privé, en vue d'assurer la même protection aux enfants de tous les pays participants. Le Canada est signataire de la *Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*, qui a mis en place un système et des procédures de retour des enfants enlevés. Le Canada participe actuellement à l'élaboration d'une convention sur un système d'adoption internationale qui permettrait d'enrayer la traite d'enfants et les adoptions frauduleuses.

De plus, le Canada examine, en collaboration avec les autorités provinciales compétentes, les règlements et les procédures d'immigration afin d'assurer une protection accrue des enfants adoptés à l'étranger.

Avec toutes ces mesures, le Canada souscrit pleinement au principe énoncé dans la *Convention sur les droits de l'enfant* selon lequel l'adoption internationale est une solution de rechange en vue d'accorder à un enfant les soins et l'attention dont il a besoin s'il ne peut pas être placé en foyer nourricier ou dans une famille d'adoption ou si on ne peut pas en prendre soin de façon appropriée dans son pays d'origine. Le Canada reconnaît que l'adoption à l'extérieur du pays d'origine d'un enfant n'est peut-être pas nécessairement la solution idéale, mais lorsque les circonstances justifient cette mesure, les politiques et les programmes en place protègent les intérêts des parents adoptifs et de l'enfant.

Immigration d'enfants réfugiés

Il y a actuellement dans le monde environ quinze millions de réfugiés dont la moitié sont des enfants de moins de quinze ans. Contrairement aux immigrants qui choisissent de quitter leur terre natale, les réfugiés, eux, sont forcés de quitter leur pays à cause d'éléments indépendants de leur volonté, par exemple la guerre, les désastres naturels ou la peur d'être persécutés. La vie de réfugié peut être traumatisante pour les enfants. En plus d'être extirpés de leur milieu de vie habituel, ils peuvent être séparés de leurs parents ou devenir orphelins. Certains se retrouvent sans nourriture, sans abri approprié, et souffrent souvent de malnutrition et de maladie.

La politique canadienne sur les réfugiés cherche à aider les personnes ayant un grand besoin de protection et capables de s'adapter à la vie au Canada en leur permettant de se réinstaller dans notre pays. Bien que le Canada n'administre encore aucun programme conçu spécifiquement à l'intention des enfants réfugiés, les personnes de moins de dix-huit ans représentent un pourcentage élevé du nombre de réfugiés admis au Canada. En 1989, plus de 9 800 enfants réfugiés sont arrivés au Canada. Beaucoup d'entre eux étaient accompagnés de leurs parents, mais quelques-uns étaient seuls ou placés sous la protection de parents plus éloignés.

À l'instar du Haut-commissionnaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Canada utilise l'intérêt supérieur de l'enfant comme critère de placement des enfants réfugiés. Comme le veut l'esprit de la politique canadienne sur l'adoption d'enfants nés à l'étranger, le Canada ne facilite pas l'admission au pays d'enfants pour qui il existe une solution de rechange, comme l'adoption par un membre de la famille étendue ou dans le pays de l'enfant. Ce n'est qu'en dernier recours que le Canada envisage l'immigration de cet enfant au pays.

Aide internationale du Canada à l'enfance

Plus des trois quarts des enfants du monde – soit 1,4 milliard d'enfants de moins de quinze ans – vivent dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Dans la plupart de ces pays, les enfants constituent un pourcentage élevé de la population – plus d'une personne sur trois, comparativement à une sur cinq au Canada. Dans la région du Sahel, où on enregistre le plus fort taux de croissance démographique, les enfants de moins de quinze ans composent entre 45 et 50 p. 100 de la population.

Dans les pays en développement, une partie seulement des enfants ont droit à la santé et à une bonne éducation, ce qui est pourtant tenu pour acquis dans les pays industrialisés. Bien que les parents du monde entier rêvent probablement des mêmes choses pour leurs enfants, les possibilités et les risques varient considérablement. Un des principaux facteurs déterminants dans les pays en développement est l'ampleur de la pauvreté et l'inégalité.

Selon les données des Nations Unies, la grande pauvreté frappe 45 p. 100 des enfants de moins de cinq ans dans les pays en développement (sauf la Chine), soit environ 155 millions d'enfants.

Pourcentage des enfants de moins de 15 ans, par rapport à la population totale, dans les pays industrialisés et en développement, 1980-2000

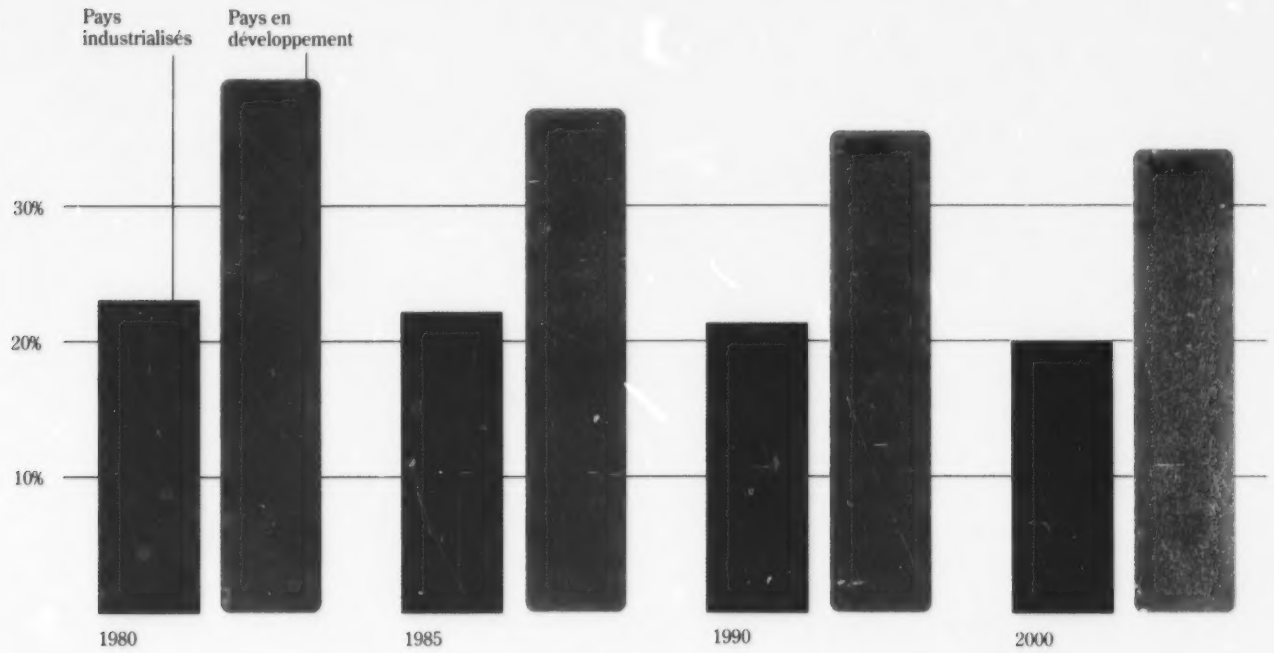

Source : Population Studies, No. 106, World Population Prospects 1988, United Nations, New York, 1989.

Le programme canadien d'Aide publique au développement (APD) aide les pays en développement à réaliser des progrès qu'ils seront en mesure de poursuivre. Comme l'expriment si bien les statuts constitutifs de l'APD, le Canada accorde son soutien d'abord et avant tout pour aider les pays et les gens les plus pauvres à s'aider eux-mêmes. À cette fin, le Canada a investi au cours des cinq dernières années près de deux milliards de dollars dans les programmes d'assistance aux enfants. Le Canada reconnaît que les enfants sont les premières victimes de la pauvreté et que les enfants sont essentiels au bon développement d'un pays.

Le programme du Canada est administré en majeure partie par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Les ministères Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, Santé et Bien-être social Canada et autres ministères et organismes, tels que le Centre de recherches pour le développement international, participent à des ententes bilatérales et multilatérales avec d'autres pays au sujet de visites d'échange, de programmes de formation, et de recherche et de coopération technique dans les domaines sanitaires et sociaux qui touchent les enfants.

Les sections qui suivent décrivent quelques-uns des programmes d'aide au développement qu'administre le Canada pour aider les enfants du monde.

Santé des enfants

L'article 24 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* définit le contexte dans lequel œuvreront les programmes de développement en matière de santé :

Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services. (. . .) Les États parties s'engagent à favoriser et à encourager la coopération internationale en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit reconnu dans le présent article. À cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

L'aspect le plus important à considérer en ce qui concerne les enfants des pays en développement est leur survie et leur bon développement. Bien que de grands progrès aient été accomplis au cours des dernières décennies, nommément une baisse importante des taux de mortalité infantile (décès dans la première année de vie), le nombre des victimes parmi la population mondiale des enfants demeure très élevé :

- Près de 15 millions d'enfants meurent chaque jour des suites de quelques maladies courantes, habituellement exacerbées par la malnutrition. Dans la plupart des cas, leur vie pourrait être sauvée si ces enfants avaient une meilleure alimentation, de l'eau potable, une meilleure hygiène et des mesures telles que l'immunisation, l'amélioration des soins de santé maternels et l'espacement des naissances.

- Environ trois millions d'enfants souffrent d'invalidités graves causées par des maladies qu'ils n'auraient pas contractées s'ils avaient été immunisés. Jusqu'à 500 000 autres meurent après avoir perdu la vue à cause d'une carence en vitamine A. Des millions d'autres souffrent de troubles liés à une carence en iode.
- Des millions d'enfants sont privés de soins maternels parce que, chaque année, 500 000 femmes meurent en couches ou de causes connexes attribuables à l'absence de travailleurs et travailleuses de la santé qualifiés. Il y a de plus en plus d'orphelins dans le monde.
- Un milliard et demi de personnes n'ont pas encore accès à des soins de santé de base.

Une part importante des programmes canadiens d'aide internationale à l'enfance est consacrée à la santé des enfants. Le Canada appuie la prestation de soins de santé primaires, de services avant et après la naissance, ainsi que la formation de sages-femmes et d'autres travailleurs et travailleuses de la santé, la promotion de l'allaitement maternel et les services de planning familial, et l'amélioration des services de pédiatrie dans les hôpitaux et les dispensaires.

Aux Philippines, par exemple, le Canada finance un projet qui vise à dispenser des soins de base à 15 000 familles indigentes. Un des projets du Canada en Amérique latine cherche à consolider les services périnatals dans l'ensemble de la région. Des services d'hygiène infantile bénéficient d'un soutien financier dans bon nombre de pays, dont le Bangladesh, la Colombie et la Thaïlande.

Le Canada est le cinquième plus gros cotisant de l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui gère des programmes pour la survie et le développement des enfants dans 130 pays. Par tête, les Canadiens et Canadiennes donnent plus généreusement à l'UNICEF que les habitants de la plupart des pays industrialisés. Pour l'exercice 1989-1990, le Canada s'est classé premier parmi les donateurs qui ont répondu aux appels d'aide d'urgence de l'UNICEF. Le Canada contribue également au financement de base de l'organisation et affecte des sommes additionnelles à de nombreux projets communs.

Le financement des programmes de vaccination des enfants constitue une partie importante de l'aide sanitaire qu'accorde le Canada. Depuis 1984, le Canada a consacré à ces programmes plus de 140 millions de dollars. Bien que de nombreux aspects du programme de vaccination aient été mis en œuvre par l'UNICEF, une somme de 43 millions de dollars a été gérée pour le compte du gouvernement par l'Association canadienne de santé publique. Dix-neuf organisations nationales et six organes internationaux ont pris part au Programme canadien d'immunisation internationale, lancé en 1985 par le Premier ministre Brian Mulroney. Ce programme unique a contribué à la vaccination de huit millions d'enfants et à la formation de 56 000 agents et agentes de santé dans quarante-trois pays en développement du Commonwealth et de la Francophonie. Le secteur privé canadien fournit également des vaccins.

Grâce à l'aide du Canada et d'autres pays industrialisés, la couverture vaccinale s'est énormément étendue dans le monde en développement, passant du quart de la population infantile en 1980 aux trois quarts en 1990. L'incidence de la poliomyélite a été réduite de façon tellement marquée que la maladie pourrait bien être sous peu complètement disparue. L'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF estiment que la vaccination contre la rougeole, la coqueluche et le tétanos permet actuellement de prévenir chaque année plus de deux millions de décès d'enfants.

Au Canada, mais en particulier dans les pays en développement, le sida représente un risque croissant pour la santé des enfants. Selon l'Organisation mondiale de la santé, quatre millions de nouveau-nés naîtront d'ici 1992 de mères infectées par le virus de l'immunodéficience humaine et un million de ces enfants risquent de contracter le sida. Dans certaines régions, la mortalité des nouveau-nés et des enfants devrait augmenter de 30 p. 100 à cause de cette maladie. Le Canada intensifie son aide internationale à la lutte contre le sida, en contribuant au financement de programmes d'information et de prévention qui s'adressent aux enfants et aux adultes, et en accordant son appui à des services de soins et de counseling à l'intention des victimes du sida et des orphelins. Dans l'ensemble, le Canada est le quatrième plus gros cotisant bilatéral des programmes nationaux de lutte contre le sida dans les pays en développement.

Le Canada s'est joint à d'autres pays pour financer les travaux de recherche qui ont mené à la mise au point de la technique de réhydratation par voie orale. Cette technique est actuellement employée par des millions de familles pour prévenir ou traiter la déshydratation provoquée par la diarrhée, qui est la cause la plus courante de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans. Elle permet d'épargner environ un million de vies chaque année.

Le Canada finance depuis bon nombre d'années les services de planning familial et d'hygiène infantile du Fonds des Nations Unies pour la population. Des contributions sont également versées à un certain nombre d'autres organismes bénévoles internationaux qui se spécialisent dans la population et la santé primaire, notamment à la Fédération internationale pour le planning familial. Des méthodes efficaces d'espacement des naissances sont actuellement utilisées par la plupart des couples en Asie et en Amérique latine, et elles sont de plus en plus adoptées par des couples en Afrique, où la croissance démographique est la plus élevée.

Approvisionnement en eau et installations sanitaires

En même temps qu'il accroissait ses fonds destinés à la santé, le Canada a intensifié au cours de la dernière décennie son aide internationale jusqu'à un niveau de 60 millions de dollars par an pour l'approvisionnement en eau et l'aménagement d'installations sanitaires. Grâce à l'aide du Canada, un million de personnes, réparties dans plus de 2 500 villages du nord du Ghana, disposent maintenant d'eau potable. L'aide canadienne a permis de creuser des puits, d'installer des pompes manuelles, de former des villageois aux techniques d'entretien

et d'offrir un important programme d'éducation sur l'hygiène et l'importance de l'eau potable.

Le quart seulement des habitants de l'Afrique ont accès à un système d'approvisionnement en eau suffisant pour la consommation et le lavage, et ce nombre est même plus petit dans les zones rurales. Environ 1,75 milliard de personnes n'ont pas accès à une source d'eau potable et près de trois millions ne disposent pas d'un système d'installations sanitaires suffisant. Des habitudes d'hygiène qui laissent à désirer et l'eau contaminée provenant de sources non protégées constituent une cause importante de mortalité chez les nourrissons et les enfants. La santé de ces derniers est également compromise lorsque, à l'instar des femmes, ils doivent transporter des charges d'eau sur de longues distances.

Parmi les projets financés par le Canada, mentionnons la remise en état du système de distribution d'eau dans certaines parties de l'Ouganda, un pays où les deux tiers de la population s'approvisionnent à même des sources d'eau non protégées. Le Centre de recherches canadien pour le développement international a financé la mise au point et l'application d'une technologie peu coûteuse, utilisant des pompes à eau manuelles, dans un certain nombre de pays en développement.

Production et aide alimentaires

Malgré l'essor de la production alimentaire, qui a surpassé la croissance démographique dans la plupart des pays en développement, 800 millions de personnes n'ont toujours pas suffisamment de quoi manger. De ce nombre, 150 millions sont des enfants de moins de cinq ans. La faim et la malnutrition sont les résultats de plusieurs causes, mais la principale demeure la pauvreté. De nombreuses familles sont en effet trop pauvres pour s'acheter de quoi manger.

Le Canada réagit de plusieurs façons au problème de la faim. Il fournit une aide au développement afin d'accroître la production, le transport et la distribution des denrées alimentaires ainsi qu'à la recherche sur de nouvelles cultures vivrières peu coûteuses. En outre, en sa qualité d'important producteur de blé et d'autres denrées alimentaires de base, le Canada fournit une aide alimentaire directe aux pays en développement. En 1988-1989, les contributions totales du Canada sous la forme d'une aide alimentaire de gouvernement à gouvernement se sont élevées à 218 millions de dollars et ont été accordées à vingt-quatre pays. Par ailleurs, le Canada a versé 185 millions de dollars au Programme alimentaire mondial et à la Réserve alimentaire internationale de crise, qui fournissent ensemble des denrées à soixante-cinq pays. Par habitant, le Canada est le plus gros donateur mondial en matière d'aide alimentaire.

Environ le tiers des denrées fournies au Programme alimentaire mondial sont distribuées de façon systématique aux écoles et aux dispensaires. D'autres aliments sont acheminés directement aux familles à faible revenu à titre de paiement partiel pour le travail effectué dans le cadre de projets de

travail rétribués en vivres. L'aide alimentaire de gouvernement à gouvernement est souvent vendue sur le marché dans le but de générer les devises locales nécessaires au financement de programmes sociaux destinés aux enfants.

Le Canada fournit également des quantités importantes de denrées alimentaires dans l'espoir de limiter les famines et de nourrir les réfugiés et les autres victimes de désastres naturels ou causés par l'homme. Les enfants représentent au moins la moitié des personnes touchées. Le blé, la farine de blé, l'huile de table, le poisson séché et les autres produits alimentaires fournis par le Canada afin de lutter contre les graves urgences alimentaires survenues en 1989-1990 en Angola, en Éthiopie, au Mozambique, au Rwanda, au Soudan, sans parler des réfugiés afghans au Pakistan, ont permis de nourrir 452 300 personnes pendant douze mois.

Chaque année depuis le milieu des années soixante-dix, le Canada fournit de la poudre de lait écrémé et d'autres produits alimentaires aux organisations non gouvernementales pour les aider à répondre aux situations d'urgence et à compléter les programmes alimentaires à petite échelle et les projets de travail rétribués en vivres dans les collectivités locales. Ces produits alimentaires sont distribués dans divers pays en développement.

Éducation de base

Le paragraphe (3) de l'article 28 de la *Convention sur les droits de l'enfant* établit que :

Les États parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. À cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Bien que les taux de scolarisation et d'alphabétisation aient considérablement augmenté au cours des dernières décennies, cent millions d'enfants d'âge scolaire, niveau primaire, ne fréquentent pas l'école dans les pays en développement. La majorité d'entre eux sont des filles. Un tiers de ceux qui vont à l'école ne termineront pas le cours primaire. Dans certains pays, seule une minorité d'enfants de plus de dix ans poursuivent leurs études.

Le Canada parraine de nombreux programmes visant à former des enseignants et enseignantes aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire ainsi que des projets d'alphabétisation non officiels. Par exemple, au Burkina Faso, le Canada subventionne un important projet en matière d'enseignement primaire qui permettra de former des instituteurs et institutrices pour les écoles en milieu rural, d'aider à concevoir des programmes de cours appropriés et de trouver des mesures pour faire hausser le taux de fréquentation scolaire des filles. Ce genre d'aide destinée à l'éducation de base devrait s'intensifier au cours des années à venir.

La formation des enseignants et enseignantes a constitué un élément important de l'aide internationale du Canada depuis plusieurs décennies. Un exemple de cette collaboration est la formation sur place assurée par la

Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, grâce à un appui financier du gouvernement. Ainsi environ 25 000 enseignants et enseignantes de pays en développement ont bénéficié de ce programme depuis 1962. De plus, un pourcentage considérable des 9 000 bénévoles canadiens qui ont œuvré dans les pays en développement au cours des vingt dernières années ont assumé des missions d'enseignement.

Le Canada envoie d'énormes quantités de papier, de livres et de manuels scolaires au Ghana, en Jamaïque et dans d'autres pays où ces articles se font rares. La fourniture de ces articles facilite beaucoup l'apprentissage. Au début des années quatre-vingt-dix, le Kenya recevra une aide pour doubler sa production en livres de classe primaire grâce à une marge de crédit pour le papier canadien.

Le développement des jeunes enfants est un autre élément de l'aide du Canada. Des spécialistes canadiens, subventionnés par le gouvernement, travaillent à l'amélioration des établissements préscolaires à Antigua-et-Barbuda, en Inde, en Jordanie et aux Philippines. Ils tentent d'instaurer des programmes de grande qualité dans les garderies éducatives et dans les maternelles de ces pays.

Les organismes non gouvernementaux canadiens appuient les efforts des établissements qui, dans plusieurs pays, mettent sur pied des garderies pour les jeunes enfants. Un de ces organismes offre notamment au Brésil des cours à des centres qui reçoivent au total 60 000 enfants d'âge préscolaire.

Des programmes non officiels d'enseignement primaire et d'alphabétisation pour les pauvres constituent un élément de taille dans l'éducation du Tiers-Monde. Le Canada appuie plusieurs de ces entreprises, entre autres une au Bangladesh qui rejoint trois mille familles itinérantes.

Aide aux réfugiés

Le Canada aide financièrement toutes les grandes organisations internationales qui veillent aux soins, au soutien et à la protection des réfugiés. En comptant les personnes qui sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays, on dénombre trente millions de réfugiés dans le monde, dont plus de la moitié sont des enfants. Ces enfants sont particulièrement vulnérables à la violence et au traumatisme qui sont associés à la migration forcée, ainsi qu'à la santé défaillante et aux problèmes psychologiques qu'entraîne la vie dans les camps de réfugiés. Le Canada a contribué à un certain nombre de programmes qui assurent un appui en matière d'alimentation et d'éducation dans les camps. Dans tous ces cas, le Canada utilise son influence pour faire en sorte que les besoins des femmes et des enfants soient considérés comme de première importance.

Le Canada offre également une assistance aux victimes de catastrophes naturelles, telles que les ouragans et les tremblements de terre; bon nombre de ces victimes sont des enfants.

Autres projets se rattachant aux enfants

Le Canada aide financièrement plusieurs organisations des Nations Unies et organismes intergouvernementaux spécialisés qui entreprennent des programmes profitant aux enfants. Ces fonds, qui s'ajoutent aux contributions versées par d'autres pays, influent sur la vie des enfants dans le monde entier. Parmi les organismes bénéficiaires, nommons le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale ainsi que les banques régionales multilatérales de développement.

En outre, les ambassades canadiennes dans cent quinze pays en développement disposent de fonds, totalisant 40 millions de dollars, pour satisfaire aux demandes locales d'achat d'équipement ou de fournitures pour les écoles, les services de santé et des entreprises semblables dans les collectivités nécessiteuses. Au moins 40 p. 100 de ces subventions vont directement aux projets profitant aux enfants.

Au cours des vingt-cinq dernières années, le Canada a assuré l'éducation et la formation de 70 000 étudiants et étudiantes de pays en développement et a aidé financièrement un nombre égal à s'instruire dans leur propre pays ou dans un autre pays. Bon nombre de ces études ont porté sur des domaines de nature sociale et éducative se rattachant aux enfants. Depuis 1988, l'ACDI a doublé le nombre de bourses d'études et de formation qui est ainsi passé à 12 000 par année.

Dépenses canadiennes de l'Aide publique au développement profitant directement aux enfants, par le truchement des programmes, 1989-1990

Total : 340 millions $

Aide humanitaire aux enfants refugiés et aux enfants victimes de désastre

Bénévoles canadiens travaillant avec les enfants à l'étranger

Aide directe aux gouvernements pour l'hygiène infantile, l'éducation, etc. à l'échelle nationale

Contributions multilatérales à l'intention des enfants (par exemple, à l'UNICEF)

Aide alimentaire

Source : Agence canadienne de développement international (1990).

Engagement d'APD du Canada

Le désir sincère du Canada d'améliorer la vie des enfants du monde se reflète dans les principes et les priorités énoncés dans sa stratégie d'Aide publique au développement. L'une des priorités du Canada inscrites dans cette stratégie est d'alléger la pauvreté, ce qui sous-tend mettre l'accent sur les besoins fondamentaux tels que la nourriture, l'eau, la prévention de la maladie et l'enseignement primaire, une attention toute particulière étant prêtée aux groupes vulnérables tels que les collectivités les plus pauvres, les femmes et les enfants.

Une autre grande priorité du Canada – celle-là qui touche tous les aspects du programme d'aide – est de faire participer davantage les femmes au processus de développement. Une meilleure instruction et un meilleur revenu pour les femmes entraînent presque toujours des avantages pour les enfants. L'avancement des femmes a historiquement entraîné une baisse des taux de naissance, une baisse de la mortalité infantile et des améliorations globales de la nutrition familiale. De plus, puisque les femmes sont à la tête d'un ménage sur trois chez les pauvres des pays en développement, la survie et le développement des enfants sont inextricablement liés à leur bien-être. Le Canada est reconnu comme un chef de file sur la scène internationale pour ce qui est de favoriser le rôle des femmes dans le processus de développement. D'ailleurs, tous les programmes d'aide du Canada en témoignent.

La stratégie d'aide du Canada préconise un milieu qui stimule la croissance économique, l'emploi productif et le développement durable à long terme. Le Canada appuie les réformes qui visent à atteindre ce but tout en étant sensible aux besoins spéciaux des groupes vulnérables tels que les enfants. Le Canada tente d'amener les établissements internationaux de crédit à adopter des politiques semblables. Ces politiques prévoient le maintien ou l'élargissement des programmes sociaux dans des domaines tels que la santé, la nutrition et l'éducation s'adressant aux groupes vulnérables alors que prennent place des réformes économiques. Au fur et à mesure que les pays du Tiers-Monde verront leur économie se développer, leur aptitude à offrir les programmes sanitaires et sociaux dont ont besoin leurs populations infantiles s'accroîtra parallèlement.

Un autre aspect important de l'aide du Canada est la promotion d'un développement où l'environnement est respecté et les ressources naturelles protégées. L'érosion du sol, la dégradation des terres, la contamination de l'eau et la croissance de la population menacent le développement économique de bon nombre des pays en développement et la survie de leurs citoyens et citoyennes les plus faibles. La promotion d'un développement où l'environnement est respecté aide à assurer aux enfants d'aujourd'hui un avenir prometteur.

Un partenariat pour les enfants

Dans la plupart des cas, les programmes et les projets ne sont pas mis en œuvre par le gouvernement du Canada. Tandis que le gouvernement du Canada répond aux besoins exprimés par les pays en développement – par leurs gouvernements, leurs établissements et leurs collectivités – la prestation de l'aide du Canada est assurée par des firmes, des établissements et des organismes bénévoles canadiens ainsi que par des organismes internationaux.

Les bénévoles canadiens sont particulièrement actifs aux niveaux des projets en matière de santé et d'approvisionnement d'eau ainsi que d'autres projets à l'échelle locale qui contribuent à améliorer le bien-être des enfants et qui aident les enfants privés des réseaux de soutien familial traditionnels, tels que les orphelins et les enfants de la rue.

Plusieurs des plus grandes organisations non gouvernementales (ONG) du Canada œuvrant dans le domaine du développement s'intéressent exclusivement aux enfants. Ensemble, ces organismes recueillent auprès du public canadien près de quatre-vingts millions de dollars par année pour les projets outre-mer. Plus d'un quart d'un million de Canadiens et de Canadiennes font des dons pour ces programmes. En outre, chaque année à l'Halloween, plus d'un million d'enfants canadiens sollicitent des fonds au nom de l'UNICEF.

On estime que plus de 40 000 Canadiens et Canadiennes œuvrent activement au sein des ONG canadiennes de développement, essentiellement à titre de bénévoles. De plus, beaucoup d'établissements religieux, de clubs philantropiques, de groupements d'entreprises et de groupes professionnels, sans compter des universités, des municipalités et autres organismes y contribuent de leurs propres projets de développement.

Le gouvernement fédéral et plusieurs provinces subventionnent bon nombre de ces initiatives. Au cours des cinq dernières années, les principales ONG canadiennes de développement s'occupant des enfants ont reçu 120 millions de dollars en subventions du gouvernement fédéral.

Les organismes et les établissements non gouvernementaux jouent aussi un rôle important en attirant l'attention du public sur les besoins des enfants du monde grâce à des programmes d'information et de sensibilisation. Les enfants et les jeunes du Canada sont de plus en plus sensibilisés à la situation critique des enfants des pays en développement. Au cours des dernières années, il y a eu une augmentation des jumelages entre des écoles du Canada et des pays en développement, des échanges de jeunes et d'autres formes de rapports ainsi que la distribution de documents d'information conçus spécifiquement pour les Canadiens et Canadiennes. Le Sommet mondial pour les enfants nous sensibilisera certes encore davantage sur le sort des milliers d'enfants du monde.

Conclusion

Le Sommet mondial pour les enfants est un jalon important pour le Canada et pour tous les pays. Pour la première fois de l'histoire, les enfants sont exclusivement au centre des discussions d'un rassemblement des dirigeants du monde. Les chefs d'État de toutes les parties du globe se sont réunis pour réitérer leur engagement à améliorer le bien-être des enfants. Il y a beaucoup de choses qui *doivent être faites* de toute urgence pour les enfants et il y a beaucoup qui *peut être fait*. Le Sommet mondial donnera l'impulsion nécessaire pour que tout ce qui est possible de faire soit fait.

Comme on a tenté de le faire ressortir dans le présent rapport, le Sommet est plus qu'une activité *internationale* importante. Il est aussi une activité *nationale* de prime importance pour tous les pays du monde.

Les Canadiens et les Canadiennes ont la chance de vivre dans un pays prospère. Le Sommet se veut donc pour eux un temps de réflexion sur ce que fait le Canada pour aider les enfants du monde et sur les défis qu'il lui reste à relever.

Le présent rapport s'inscrit dans un processus de réflexion. Il vise à susciter un dialogue parmi les Canadiens et Canadiennes et avec les gens d'autres pays du monde. Grâce à ce dialogue et aux mesures qui en découleront, nous pourrons aider à bâtir un monde meilleur pour les enfants du Canada et les enfants du monde entier.

Remerciements

Enfants du Canada, enfants du monde est le fruit d'une collaboration entre plusieurs ministères et organismes du gouvernement du Canada. Santé et Bien-être social Canada, qui a préparé le rapport et orchestré l'apport d'autres ministères fédéraux, remercie toutes les personnes qui ont contribué à cet effort. Bien qu'elles soient trop nombreuses pour être nommées, chacune de ces personnes a joué un rôle important dans l'élaboration du rapport.

Nous adressons des remerciements spéciaux à l'Agence canadienne de développement international qui a préparé la section du rapport intitulée « Aide internationale du Canada à l'enfance ». Des remerciements spéciaux sont également transmis au Projet des groupes cibles de Statistique Canada, qui a bien voulu mettre ses données à notre disposition pour le présent rapport.

Imprimé par Les Presses Interglobales - National Printers (Ottawa) Inc.